



Observatoire Economique et Statistique  
d'Afrique Subsaharienne



Département des Affaires Economiques et Sociales  
du Secrétariat Général des Nations Unies



Programme des Nations Unies  
pour le Développement

Programme d'appui au suivi régional des DSRP et OMD (RAF/02/009)

***ETAT DES LIEUX SUR L'ARCHITECTURE DES  
SYSTÈMES D'INFORMATION DE SUIVI DES DSRP ET  
DES OMD DANS LES PAYS FRANCOPHONES  
D'AFRIQUE AU SUD DU SAHARA***

Octobre 2004

## SOMMAIRE

Sigles et abréviations .....	4
Résumé .....	5
I. Introduction.....	10
I.1. Contexte.....	10
I.2. Programme d'appui au suivi des DSRP et des OMD .....	11
II. Définition et objectifs d'un système d'information architecturé .....	13
II.1 Définition d'un système d'information .....	13
II.2 Les objectifs d'un système d'information pour la réduction de la pauvreté .....	13
II.3 Les concepts liés à un système d'information .....	14
II.3.1 Base de données.....	14
II.3.2 Réseau des intervenants.....	15
II.3.3 Production du système d'information .....	15
II.3.4 Animation du système d'information.....	16
II.4 Rôle des acteurs .....	17
II.5 Notion d'apprentissage continu.....	17
II.6 Conclusion partielle.....	17
III. Situation des pays .....	19
III.1 Processus DSRP et OMD .....	19
III.1.1 Processus DSRP .....	19
III.1.1.1 DSRP intérimaires.....	19
III.1.1.2 DSRP complets .....	20
III.1.1.3 Rapport de mise en œuvre.....	22
III.1.1.4 Dispositif institutionnel de mise en œuvre.....	23
III.1.2 Processus OMD.....	24
III.1.2.1 Contexte .....	24
III.1.2.2 Situation des Etats .....	25
III.1.3 Suivi des DSRP/OMD.....	28
III.2. Eléments des rapports de mission.....	31
III.2.1 Participation .....	31
III.2.2 Articulation avec les OMD .....	32
III.2.3 Définition des rôles .....	33
III.2.4 Internalisation .....	34
III.2.5 Intégration avec les politiques sectorielles .....	35
III.3 Place des systèmes d'information dans les DSRP .....	35
III.4 Diagnostic des systèmes statistiques nationaux.....	37
III.5 Architecture des dispositifs de suivi .....	38

III.6 Instruments de mise en œuvre et de suivi des DSRP .....	39
III.6 Indicateurs développés .....	39
III.7 Besoins d'appui et type d'interventions sollicitées .....	40
III.8 Conclusion partielle .....	41
IV Orientations et recommandations .....	42
VI.1 Les quatre dimensions indispensables.....	42
IV.2 Renforcement des capacités techniques et de gestion.....	43
IV.3 Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) .....	43
IV.4 Evaluation permanente des systèmes d'information pour le suivi des DSRP.....	44
IV.5 Construction et présentation des indicateurs de suivi et évaluation .....	45
IV.6 Leçons tirées et perspectives .....	45
Annexes.....	47

## Sigles et abréviations

2gLDB	Live data base second generation
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
BCP/CCA	Bilans communs des pays
CMDT	Cadre de dépenses à moyen terme
CNDLP	Commission nationale pour le développement et la lutte contre la pauvreté
CNEST	Conseil national de la statistique
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSLP-I	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté intérimaire
DCPE	Documents cadres de politique économique
DISRP	Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté
DSCRIP	Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EDS	Enquête démographique et de santé
ENBC	Enquête nationale budget consommation
FMI	Fonds monétaire international
IDEA	Institut de développement en économie et en administration
INS	Institut national de la statistique
IOV	Indicateurs objectivement vérifiables
MICS	Multiple Indicator Cluster Sample Survey (Enquête à indicateurs multiples)
OCS	Observatoire du changement social
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OSM	Objectifs spécifiquement mesurables
PNDS	Plan national pour le développement de la statistique
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PPP	Politiques, programmes et projets
PPTTE	Pays pauvres très endettés
PROSMIC	Programme statistique minimum commun
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RNDH	Rapport national sur le développement humain
SCRIP	Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté
SIRP	Système d'information pour la réduction de la pauvreté
SMART	Spécifique, mesurable, accessible, réaliste et temporel
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SNRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
SP/SRP	Secrétariat permanent de la stratégie de réduction de la pauvreté
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
SSN	Système statistique national
UNDAF	United nations development assistance framework (Plan Cadre des nations unies pour l'aide au développement)
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales des nations unies
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance

# Résumé

## 1. Le contexte du programme

Depuis 1999, année de lancement de l'initiative PPTTE par la Banque mondiale et le FMI, plusieurs Etats se sont engagées dans l'élaboration des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). A la fin de 2001, les partenaires au développement ont effectué des revues sur la formulation et la mise en œuvre de ces DSRP. Ils ont constaté que le suivi et évaluation des stratégies constituait l'élément clef des besoins d'appui à l'organisation des systèmes d'information existants.

Face à ce constat, les partenaires au développement et en particulier le PNUD ont investi dans la mise en place des bases de données et la création d'observatoires de la pauvreté et du développement humain. Cependant, ces initiatives ont induit des demandes statistiques surdimensionnées par rapport aux ressources humaines et financières limitées des pays. Ceci s'est traduit par la publication tardive des indicateurs et des profils de pauvreté.

C'est dans ce cadre que l'UNDESA et le PNUD en collaboration avec AFRISTAT ont initié le Programme d'appui au suivi régional des DSRP et des OMD pour une vingtaine d'Etats d'Afrique sub-saharienne, avec l'objectif de doter les pays bénéficiaires de systèmes d'informations appropriés, cohérents, comparables et efficaces, gérés par l'INS, en collaboration avec les cellules de suivi des DSRP et/ou les observatoires de la pauvreté.

### ***Vers un système d'information pour le suivi de la réduction de la pauvreté (SIRP).***

L'apport majeur du programme est d'aider les pays à mettre toutes leurs opérations concernant le domaine dans un ensemble cohérent tout en prenant en compte les ressources financières et humaines disponibles. La conception d'un tel système doit reposer sur un diagnostic de l'existant intégrant les spécificités des Etats afin de garder une approche à la fois pragmatique et généralisable.

## 2. Définition d'un système d'information architecturé

Un système se définit par ses composantes, les interactions qui existent entre elles et les relations qu'il entretient avec d'autres systèmes. Les institutions et les canaux qui permettent d'assurer la production, la gestion, la circulation et l'utilisation optimisée de l'information statistique constituent l'architecture du système d'information. Quatre composantes principales fondent le système d'information pour le suivi de la réduction de la pauvreté (SIRP) :

- La composante ressources humaines : il s'agit de mobiliser les techniciens et de promouvoir un programme de renforcement des capacités opérationnelles dans un contexte de rareté des ressources humaines compétentes et qualifiées.
- La composante institutionnelle : elle consiste à organiser, à animer et à financer le réseau des intervenants pour que l'information puisse circuler de façon « optimale », assurant la pérennisation des outils développés. Ces activités sont à impulser par une structure de coordination qui aura l'appui et l'aval des autorités nationales.
- La composante spatiale : elle représente le « cahier des charges » du système d'information (la base de données sur la pauvreté) qui doit spécifier les données à collecter et l'organisation de l'information statistique pour chacun des secteurs prioritaires, zones géographiques sensibles, type de populations, etc.

- La composante temporelle : les politiques mises en œuvre dans le cadre des DSRP ciblent les groupes les plus vulnérables de la société ; il faut donc s'assurer régulièrement qu'ils en ont été vraiment bénéficiaires. Ceci impose de mesurer le rythme des changements intervenus par des évaluations d'impacts des actions entreprises.

A moyen terme l'objectif de la mise en place d'un SIRP est d'améliorer les capacités de production et de gestion de l'information statistique afin de recentrer les objectifs des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP).

Les bases de données sont indispensables au système d'information. S'il est utile que chaque service sectoriel ait sa base de données, il est indispensable d'avoir une base de données fédératrice des bases de données sectorielles.

### ***Un processus itératif qui nécessite un apprentissage continu***

La complexité du phénomène de la pauvreté fait que le processus DSRP est itératif : les résultats du suivi et évaluation informent sur les niveaux d'atteinte des objectifs et peuvent imposer une révision des cibles, des objectifs et même des programmes et projets. On est alors dans un processus de révision. Le DSRP issu de ce processus de révision constituera le DSRP du cycle suivant, marquant les différentes générations du processus. Certains DSRP/CSLP sont à leur deuxième génération. La périodicité est en général de 3 ans.

Le système d'information constitue le socle du mécanisme de suivi et évaluation qui est une pratique axée sur les résultats. Un aspect fondamental est la logique d'apprentissage incorporée dans le processus DSRP/CSLP. Il est suggéré de commencer par un nombre réduit d'indicateurs tout en mettant en œuvre un plan d'amélioration progressive du système d'information. Il permet de tirer les leçons de l'expérience et des pratiques passées, d'améliorer les programmations futures et de prendre en compte l'évolution temporelle des conditions de vie des populations et du phénomène de la pauvreté.

### **3. La situation des pays bénéficiaires**

Cette partie fait le point de la situation des 23 pays du programme en matière de suivi des DSRP et des OMD. Ce diagnostic a été réalisé à partir de la revue documentaire et des rapports d'experts après les missions d'évaluation des systèmes d'information dans une dizaine de pays (entre mars et juillet 2004).

Le DSRP intérimaire, une étape clé pour la préparation du DSRP complet : La préparation d'un DSRP complet peut prendre plus d'un an. C'est pourquoi, la majorité des Etats se sont lancés dans l'élaboration de DSRP intérimaires, documents plus courts décrivant l'état de la pauvreté d'un pays, les politiques visant à la combattre et incluant un projet d'élaboration de DSRP complet. Certains pays, ont choisi de présenter des documents plus élaborés (Côte d'Ivoire, Burundi, Cap Vert, Congo).

Les dispositifs de collecte de données qui fondent l'élaboration des DSRP sont les Recensements de la population et de l'habitat, les enquêtes Démographique et de Santé, les Enquêtes à indicateurs multiples, les Enquêtes budget consommation ou les Enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Ces opérations ont contribué à affiner les diagnostics de la pauvreté dans les différents Etats. Il reste, pour la majorité de pays, à développer les bases de données permettant d'archiver toutes ces informations référencées à bonne date.

## ***Essai de typologie : Quatre groupes de pays dans le processus***

L'état des lieux montre qu'au-delà de certaines spécificités, il y a récurrence de plusieurs éléments de diagnostic communs notamment quatre groupes ont été identifiés :

- i) les pays disposant d'un DSRP final avec au moins un rapport de mise en œuvre de leur stratégie de réduction de la pauvreté ;
- ii) les pays ayant un DSRP final mais qui n'ont pas encore élaboré un rapport de mise en œuvre ;
- iii) les pays étant en fin du processus DSRP intérimaire ;
- iv) les pays n'ayant pas encore validé leur DSRP intérimaire.

**Concernant les dix pays sous observation** : les missions d'analyse ont porté sur la participation au processus, l'articulation du système d'information avec les OMD, deux outils complémentaires, l'adéquation avec les politiques sectorielles, l'internalisation de la culture du suivi et évaluation ainsi que les niveaux de mise en place d'un mécanisme cohérent de suivi et d'évaluation du DSRP. La question fondamentale était de savoir dans quelle mesure les systèmes nationaux de statistique étaient en mesure de satisfaire à une exigence minimale de qualité et de disponibilité des données pour le suivi de la pauvreté.

Dans l'ensemble, la représentativité des acteurs (administration, société civile, secteur privé, partenaires au développement) est satisfaisante lors de l'étape de formulation des stratégies de réduction de la pauvreté. Cependant, lors de la mise en œuvre, les groupes de la société civile craignent que les gouvernements ne limitent leur participation à la mise en commun de certaines informations, la prise de décision se bornant aux programmes ciblés de réduction de la pauvreté.

Si, en général, les objectifs de développement sont reflétés dans les stratégies nationales définies dans les DSRP, certains indicateurs de suivi des OMD n'y figurent pas. Les dispositifs de suivi et évaluation des objectifs nationaux définis dans les DSRP, ne servent que partiellement de référence pour l'évaluation des OMD. On note aussi des différences importantes quant à la manière de formuler les objectifs, des cibles et des indicateurs.

Les gouvernements des pays ont pris des décrets ou des arrêtés portant sur l'organisation globale des dispositifs institutionnels de mise en œuvre et de suivi et évaluation des DSRP. Cependant, la définition des rôles n'établit pas toujours clairement les responsabilités et les rôles des acteurs-clés : production de données, analyse des résultats, coordination et diffusion.

Le Burkina Faso, la Mauritanie et la Guinée disposent d'un observatoire de la pauvreté et ont mis en place des méta données. D'autres pays (Tchad, Congo, Burundi, Cap Vert et Togo) veulent créer un observatoire de la pauvreté et une base de données unique pour le suivi des SRP/OMD.

### ***Diagnostic des systèmes statistiques nationaux***

Les systèmes statistiques nationaux comprennent les Instituts nationaux de statistique qui sont généralement les organes centraux de production des statistiques officielles pour les besoins des administrations publiques. En matière de coordination, les activités statistiques sont régies généralement par une loi dont l'application rencontre des difficultés.

Les demandes nouvelles provenant des DSRP ne sont pas à déconnecter des statistiques classiques. S'il s'agit de demandes réellement nouvelles, il faut les intégrer dans les

programmes statistiques (par exemple les opinions des populations sur la gestion de la chose publique, les questions de gouvernance politique). En ce qui concerne les évaluations d'impacts, aucun des pays visités ne dispose des préalables requis pour répondre aux besoins d'information pour cette tâche. Des actions de renforcement sont indispensables.

Le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) constitue la base de cohérence des mesures du DSRP, avec les contraintes budgétaires et les besoins de stabilité macro-économique. Le CDMT permet les arbitrages nécessaires à la répartition des dépenses publiques en faveur des pauvres, de fixer les priorités et les moyens requis pour atteindre les objectifs fixés. Cependant, la méconnaissance des mécanismes de mise en œuvre des DSRP par les structures administratives ne leur permet pas d'assurer les rôles qu'elles doivent jouer dans le cadre de la mise en œuvre des DSRP. D'un autre côté, le suivi de l'exécution des dépenses publiques, ainsi que de la réalisation des produits de la déconcentration et de la décentralisation, nécessitent la mise en place de systèmes rénovés d'informations sur le budget.

### ***La détermination des indicateurs reste problématique dans plusieurs pays***

Une liste des indicateurs de suivi a été établie dans tous les pays. Dans la plupart, le nombre d'indicateurs retenus est très élevé (cas extrême du Tchad avec 206 indicateurs). Certains pays ont proposé un noyau d'indicateurs prioritaires et objectivement vérifiables pour faciliter la rédaction des rapports de progrès réalisés. C'est le cas du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, de la Guinée, de Madagascar et de la Mauritanie.

Les systèmes d'investigation actuels de tous les Etats ne peuvent fournir qu'un nombre limité d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation des DSRP et des OMD, faute de financement des opérations de collecte de données. Actuellement, aucun des pays ne disposent d'un programme d'opérations de collecte à moyen terme dont le financement est acquis.

Le renforcement durable des capacités est un processus de longue haleine, eu égard aux défis qui sont évoqués et aux priorités qui doivent être retenues. Le renforcement des capacités comprend plusieurs dimensions par conséquent, une réflexion approfondie est nécessaire pour arriver à des solutions pertinentes, durables et soutenables. De plus, il convient que ce processus soit planifié et organisé en concertation continue avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

## **4. Orientations et recommandations**

Les analyses qui précèdent justifient la nécessité de doter les SSN de compétences éprouvées en matière de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des résultats. Une mobilisation des cadres avec un accompagnement en ressources matérielles et financières est nécessaire pour accomplir ce renforcement de capacité des SSN.

### **Vers une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS)**

Des investissements doivent être consentis afin d'assurer la disponibilité des données à temps. La complexité des interrelations entre les différents acteurs, observées au niveau du système ainsi que la rareté des ressources imposent que le SSN fonctionne sur la base d'une stratégie qui doit prendre en compte : i) les utilisations et les utilisateurs prioritaires, ii) les besoins d'informations à satisfaire, iii) les missions attribuées à la statistique publique, iv) la production en tenant compte des visions et projections dans le futur, v) les moyens matériels et humains, vi) l'organisation générale du SSN.

Deux étapes importantes marquent les SNDS : la phase d'élaboration et la mise en œuvre qui peut durer 3 à 4 ans pour transformer la stratégie en un processus continu.

**Evaluation permanente des INS face au SIRP** : dans les INS où il existe un système d'information pour le suivi des DSRP une évaluation permanente est nécessaire. Elle permettra d'apprécier les résultats et l'impact de cette évolution sur les SSN en général et singulièrement sur les INS. Cette évaluation fondée sur la retro-action et le contrôle doit être menée de façon interne et externe. La retro-action portera sur les données relatives au rendement du système et le contrôle consistera à surveiller la retro-action pour vérifier si le système d'information n'a pas dévié de l'objectif déterminé. L'appréciation du personnel en poste dans les INS donne un jugement sur les conditions sociales de production et sur la qualité des statistiques produites. De même l'appréciation externe donne un jugement objectif sur les relations du système d'information avec son environnement extérieur. Les résultats de cette évaluation permanente permettront d'opérer les ajustements nécessaires et d'assurer la pérennisation du système d'information.

## I. Introduction

### I.1. Contexte

#### *Le DSRP, une démarche novatrice pour les pays pauvres très endettés*

Depuis 1999, année de lancement de l'initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés (PPTTE) par la Banque mondiale et le FMI, plusieurs Etats se sont engagés dans l'élaboration des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Ces documents ont pour but d'exposer les stratégies et les actions que comptent mettre en œuvre les pays en vue de réduire la pauvreté. Ils sont régis dans le cadre de leur mise en œuvre par les principes directeurs que sont la proximité, le faire-faire, la transparence, l'équité, la participation, la célérité, la complémentarité et la synergie.

#### *Le Suivi et évaluation de la pauvreté : un besoin fortement exprimé par les DSRP*

A la fin de l'année 2001, la majorité des partenaires au développement, dont la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ont effectué des revues préliminaires de l'expérience dans la formulation et la mise en œuvre de ces DSRP. Le principal constat qui s'est dégagé de ces exercices était que le suivi et évaluation des stratégies constituait l'un des éléments clef de la problématique auquel il faudrait apporter une attention particulière au cours des prochaines années. Ce constat a été confirmé par plusieurs pays africains qui, lors de conférences et séminaires<sup>1</sup>, ont exprimé des besoins d'appui dans la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation des DSRP et des OMD à travers l'organisation des systèmes d'information existants.

#### *Les observatoires, instruments de valorisation des données statistiques pour les pays africains, à condition que...*

Forts de ce constat, les partenaires au développement et plus particulièrement le PNUD s'investissent dans la mise en place des bases de données et la création d'observatoires de la pauvreté et du développement humain. Il y a d'abord une étape intermédiaire qui consiste à un réexamen de la qualité des données, de leur comparabilité ainsi que de la nécessité de les harmoniser. Ces observatoires sont créés dans le but de valoriser les informations existantes afin de permettre un meilleur suivi et évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'évolution de la situation du pays en termes de Développement humain durable conformément aux engagements pris par les Etats lors du Sommet du millénaire en septembre 2000.

#### *Un enjeu difficile au vu des multiples contraintes*

Cependant, ces initiatives ont induit des demandes dans le domaine de la statistique souvent surdimensionnées, sans prendre en compte les contraintes en termes de ressources humaines et financières. Ceci a eu pour conséquence la publication trop tardive de résultats d'enquêtes, indicateurs et profils de pauvreté. Par ailleurs, les contraintes

---

<sup>1</sup> Forum sur les OMD en février 2003 à Dakar, Séminaires sur le suivi et évaluation des DSRP en février et août 2003 à Ouagadougou, Atelier PARIS21 sur l'utilisation des statistiques dans les politiques de lutte contre la pauvreté et de développement janvier 2003

financières, posent pour la suite la difficulté de la pérennisation des systèmes d'information mis en place.

Pour accompagner ces initiatives dans une vingtaine de pays, l'UNDESA et le PNUD en collaboration avec AFRISTAT a initié le Programme d'appui au suivi des DSRP et des OMD. La situation actuelle, caractérisée d'une part par l'accent mis sur le suivi et évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté et d'autre part par la faiblesse des systèmes statistiques nationaux, justifie la mise en place d'un programme qui doit permettre à terme l'amélioration de ces systèmes d'information.

## ***1.2. Programme d'appui au suivi des DSRP et des OMD***

### *Une initiative du PNUD relayée par AFRISTAT*

Le programme d'appui au suivi des DSRP et des OMD a pour objectif de doter les pays bénéficiaires de systèmes d'information appropriés, cohérents et efficaces permettant de répondre aux besoins de production et d'analyse, à intervalles réguliers, d'indicateurs pertinents pour le suivi et évaluation des DSRP et des OMD. Le programme cible principalement les pays francophones d'Afrique subsaharienne. Les institutions spécifiquement bénéficiaires sont les instituts nationaux de statistique, les autres producteurs des systèmes statistiques nationaux impliqués dans le suivi et évaluation de la pauvreté (éducation, santé, etc.), les cellules chargées du suivi des DSRP et les observatoires de suivi de la pauvreté.

### *Le programme doit être en synergie avec les autres initiatives du genre*

Il est important de noter que le programme ne se substitue pas aux activités qui sont en cours de réalisation dans les pays ; bien au contraire, il doit venir en complément car plusieurs partenaires au développement multilatéraux et bilatéraux appuient l'amélioration des statistiques et la mise en place de bases de données dans plusieurs pays. L'apport majeur du programme est d'aider les pays à mettre toutes ces opérations dans un ensemble cohérent tout en prenant en compte la disponibilité des ressources financières et humaines.

### *Le diagnostic de l'existant est au cœur de la démarche du programme*

Ce programme est au cœur des activités menées par AFRISTAT depuis 2003. Son objectif est de répondre aux multiples sollicitations des pays quant aux systèmes d'information opérationnels à développer pour le suivi et évaluation des Stratégies de réduction de la pauvreté. L'analyse des besoins et la conception de l'architecture du système doit reposer sur un diagnostic de l'existant afin d'intégrer les spécificités des Etats (typologie, contraintes, besoins) et garder une approche à la fois pragmatique et généralisable. Cette démarche fédératrice des expériences en cours est complexe et doit être analysée en profondeur quant aux méthodologies d'approche des pays concernés, avant de pouvoir « passer à l'action ».

Le présent document a pour objectif de faire l'état des lieux des systèmes d'information dans les pays bénéficiaires afin de proposer un cadre de référence et un support méthodologique minimum commun pour le suivi des DSRP et des OMD. Dans la mesure où

le rôle des instituts nationaux de statistique est central dans l'établissement des bases de ces systèmes d'information, il convient de veiller à ce que les nouveaux besoins exprimés ne créent pas de surcharge et de désorganisation des INS, compte tenu de leurs capacités humaines et financières limitées. La question du mandat et du rôle que doivent jouer les INS comme soutien aux politiques et orientations définies dans les DSRP doit être donc revue sous cet angle élargi, incluant une nouvelle répartition des tâches avec la Cellule DSRP et/ou l'Observatoire de la pauvreté.

Ainsi, le document s'articule autour des points suivants :

- ✓ Définition et objectifs d'un système d'information architecturé ;
- ✓ Situation des pays en matière de systèmes d'information de suivi des SRP/OMD ;
- ✓ Orientations et recommandations à court et moyen termes.

## **II. Définition et objectifs d'un système d'information architecturé**

### ***II.1 Définition d'un système d'information***

Un système se définit par ses composantes, les interactions qui existent entre ses composantes et les relations qu'il entretient avec d'autres systèmes. Il peut comprendre plusieurs sous-systèmes. Le système d'information statistique est un système de données qui collecte et communique des informations sur l'état d'une situation sociale, économique, culturelle, et ses évolutions. C'est en fait un ensemble d'éléments et de procédures informationnelles étroitement liés contenant des données élaborées aussi bien quantitatives que qualitatives. Il contribue à l'amélioration de l'administration et de la gestion de la vie politique, sociale et économique. Il est conçu pour la prise de décision stratégique qui recherche une haute visibilité impliquant objectivité scientifique et efficacité dans sa conception et sa mise en œuvre.

*Le système d'information, outil pour l'accès et l'utilisation de l'information*

Un système d'information est un maillon important du processus décisionnel. Deux composantes principales fondent le système d'information statistique : i) la production de l'information impliquant la gestion des bases de données et ii) la communication et le plaidoyer impliquant une dissémination des résultats et analyses. La production de l'information met en exergue les activités du système statistique national composé de l'Institut national de la statistique et des autres organes producteurs de statistiques sectorielles. La communication nécessite la mise en place d'un réseau des producteurs/utilisateurs et le développement d'un langage commun, ce qui suppose l'harmonisation des concepts et des méthodologies et une promotion de l'utilisation de l'information.

Les structures et canaux qui permettent d'assurer la production, la gestion et la circulation cohérentes de l'information statistique constituent l'architecture du système d'information. Il s'agit de l'équipement matériel, des procédures informatiques et institutionnelles, des acteurs (producteurs et utilisateurs) et des données. Un système d'information reçoit en entrée des données provenant de sources précises qu'il transforme en informations ou en indicateurs. Le réseau répond par d'éventuelles retro-informations dont les modalités de prise en compte sont à préciser.

Les systèmes d'information sont multiples et variés. Ils sont définis en fonction des objectifs qui leur sont assignés. A cet effet, on peut citer les systèmes d'informations sanitaires, les systèmes d'informations géographiques, les systèmes d'information pour la réduction de la pauvreté, etc.

### ***II.2 Les objectifs d'un système d'information pour la réduction de la pauvreté***

L'objectif fondamental d'un système d'information est de fournir des renseignements et des informations notamment statistiques permettant la connaissance et le suivi de la situation économique et sociale d'un pays. Ainsi, un système d'information pour la réduction de la pauvreté permet une meilleure connaissance des conditions de vie des populations mais

également d'apprécier les résultats et impacts des politiques sur le phénomène de la pauvreté de manière générale. De façon spécifique, le SIRP permet :

- ✓ d'améliorer le mécanisme de production des données statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages ;
- ✓ d'assurer l'harmonisation, la cohérence et la coordination des systèmes de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des résultats à tous les niveaux (national, régional, préfectoral, communal ...) ;
- ✓ de mesurer périodiquement les résultats, effets et impacts des politiques, programmes et projets (PPP) ;
- ✓ de renforcer les capacités des structures nationales en matière de suivi et évaluation ;
- ✓ d'assurer l'accessibilité de l'information à tous les acteurs et de prendre en compte leur demandes complémentaires.

A moyen terme l'objectif de la mise en place d'un SIRP est d'améliorer les capacités de production et de gestion de l'information statistique à des fins de suivi et d'analyse des conditions de vie des populations afin de recentrer les objectifs des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP).

### ***II.3 Les concepts liés à un système d'information***

L'élaboration d'un système d'information cohérent fait appel à plusieurs concepts à savoir : i) base de données, ii) réseau d'intervenants, iii) production du système et iv) animation ou coordination du système.

#### **II.3.1 Base de données**

Une base de données est une accumulation d'informations et d'indicateurs systématiquement organisés pour en faciliter l'accès, l'utilisation et l'analyse. Les informations contenues dans une base de données sont quantitatives et/ou qualitatives. L'information est le résultat de la transformation de données en faits utiles pour les décideurs. Ces données sont à placer dans un contexte significatif et utile pour l'utilisateur. Les données sont des mesures objectives des attributs des personnes, des lieux, des événements, etc.

Les résultats sous forme brute sont généralement peu utiles au commun du public. Par contre, les indicateurs qui en découlent récapitulent au mieux une situation. D'après Boudon et Bourricaud, les indicateurs sont « diverses variables dont il est postulé qu'elles sont liées à la variable étudiée, elle-même inobservable ». Les indicateurs sont les baromètres du changement. Ils permettent de faire le point à la fois des réalisations et des progrès réalisés. Ils constituent des points de référence pour la vérification et la prise de décisions, la consultation et l'évaluation [PNUD, 1999]. Les bases de données sont ordinairement informatisées.

## *Le système d'information, outil fédérateur des bases de données*

Les bases de données font partie intégrante d'un système d'information. S'il est utile que chaque service sectoriel (agriculture, santé éducation etc...) ait sa base de données, il est indispensable d'avoir une base de données fédératrice des bases de données sectorielles. Ce qui règle les problèmes de pluralité de valeur pour un même indicateur et aboutit à une unité de gestion informationnelle nécessaire à un mécanisme de suivi et évaluation efficace.

Le système des Nations Unies encourage la mise en place de base de données nationale à partir de laquelle tous les indicateurs nécessaires à l'élaboration des divers documents de suivi des conditions de vie des populations seront puisés.

### **II.3.2 Réseau des intervenants.**

#### *Un cadre harmonisé de concertation entre producteurs et utilisateurs des données*

Les intervenants du système d'information sont les producteurs et les utilisateurs d'informations. Les utilisateurs peuvent être des utilisateurs intermédiaires ou des utilisateurs finaux. Le système d'information impose une relation de synergie entre besoins d'informations, données, méthodes de collecte, méthodes de traitement et indicateurs. Ceci implique au niveau des acteurs, une concertation permanente à toutes les étapes de la mise en œuvre du système : i) identification et formulation des besoins en information, ii) conception des instruments de collecte, iii) élaboration d'un plan d'exploitation et d'analyse et iv) diffusion de l'information.

Une bonne définition de ces relations axée sur des contrats même implicites conduit à la naissance d'un réseau ce qui facilite les échanges même informels. En général, les besoins d'information sont exprimés en termes généraux susceptibles d'interprétations différentes. Par rapport à cela, la recommandation standard est que les indicateurs retenus soient « SMART », c'est-à-dire spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes et temporel (bien définis dans le temps)<sup>2</sup>. La fonctionnalité du réseau des intervenants ou des acteurs doit aboutir à une normalisation et à une harmonisation méthodologiques ainsi qu'à la validation des informations contenues dans la base de données.

### **II.3.3 Production du système d'information**

#### *Un instrument pour le suivi et évaluation des politiques*

Un système d'information pertinent est celui qui permet d'élaborer à temps les différents documents de suivi et évaluation des politiques, programmes et projets (PPP) de qualité avec des données fiables donc permettant de prendre des décisions adéquates. Il s'agit des rapports de mise en œuvre et de progrès du DSRP/CSLP, les rapports sur les OMD, les rapports d'évaluation d'impact des PPP ainsi que les DSRP/CSLP révisés et autres Rapports nationaux sur le développement humain (RNDH). Tous ces documents sont indispensables, entre autres, au dialogue social et à la gestion de l'économie nationale.

---

<sup>2</sup> L'acronyme anglais SMART signifie : « Specific, Measurable, Attainable, Relevant and Timebound »

Le rapport de mise en œuvre permet d'évaluer les mesures et moyens adoptés ou déployés par le gouvernement dans l'accomplissement des différentes actions prévues dans la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Il est périodique et généralement annuel.

#### *Le rapport OMD, instrument de plaidoyer pour les pays pauvres*

Le rapport sur les OMD est un instrument qui doit contribuer à l'éveil des consciences, aux activités de promotion, à la formation de partenariats et au renouvellement des engagements politiques, ainsi qu'au renforcement des capacités nationales à évaluer les objectifs de développement. Le rapport sur les OMD est avant tout un document traitant des affaires publiques. Il vise surtout à établir un climat favorable à l'action afin d'encourager les décideurs et les autres protagonistes à intervenir<sup>3</sup>. Il est essentiellement un instrument de plaidoyer. Sa fréquence est annuelle.

Le rapport d'évaluation d'impact des politiques, programmes et projets est un document d'analyse approfondie qui permet l'identification des PPP à impacts positifs sur les conditions de vie des populations. Il permet aussi de juger de l'efficacité, de la pertinence et de la durabilité des interventions mises en œuvre en matière de réduction de la pauvreté. Il peut alors engendrer une réorientation des politiques, des meilleurs choix en matière de programmes et projets, des réformes institutionnelles ainsi qu'une meilleure allocation des ressources.

#### *Une démarche nécessairement progressive et itérative*

Le processus DSRP est itératif. Ceci s'explique par la complexité du phénomène de la pauvreté. Les résultats du suivi et évaluation qui informent sur les niveaux d'atteinte des objectifs peuvent imposer une révision des cibles, des objectifs et même des programmes et projets sans pour autant introduire une modification dans la stratégie globale de réduction de la pauvreté. On est alors dans un processus de révision. La révision est opérée à l'aide d'informations statistiques éprouvées. D'où la nécessité d'un système d'information cohérent. Le DSRP issu de ce processus de révision constitue le DSRP révisé. Il s'élabore à la fin d'un cycle de DSRP et constitue le DSRP du cycle suivant et marque les différentes générations du processus. Certains DSRP/CSLP sont actuellement à leur deuxième génération. La périodicité DSRP est en général de 3 ans.

### **II.3.4 Animation du système d'information**

L'animation du système d'information procède de la mise à jour, de l'accessibilité, de la consultation donc de la diffusion et du reportage. Souvent des protocoles d'accès et de diffusion notamment par les médias sont institués. L'animation du système d'information a des incidences sur les collectes futures de données.

---

<sup>3</sup> Groupe des Nations Unies pour le Développement : Rapports nationaux relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement : Une note directive. Décembre 2001. pp.2-3.

## **II.4 Rôle des acteurs**

*Un élément important de la stratégie : la clarification des rôles des différents acteurs*

Dans la mise en place d'un système d'information efficient, les missions et les attributions des différents acteurs ou intervenants doivent être bien définies. Ceci passe par la délimitation des responsabilités quant à la production des données devant alimenter les systèmes d'information. La définition des rôles des acteurs spécifie la nature de ce qu'ils auront à suivre et les produits qu'ils doivent livrer pour assurer leur contribution à l'alimentation et à la gestion du système d'information. Ces rôles sont :

- ✓ la production de données et d'informations ;
- ✓ l'analyse des résultats issus de ces données et informations ;
- ✓ la diffusion et l'utilisation des analyses sous forme de rapports ;
- ✓ la coordination de tout le système.

Ces rôles sont définis et clarifiés à travers des textes réglementaires et répondent aux questions de : Qui a besoin de quoi ? Quand ? Comment ? Quoi faire ? L'insuffisance ou le manque de clarté peut entraîner des conflits quant à la gestion de l'information.

## **II.5 Notion d'apprentissage continu**

*Le processus d'apprentissage est au cœur de la mise en place d'un système d'information*

Le système d'information constitue le socle du mécanisme de suivi et évaluation qui est une pratique axée sur les résultats. Il est un des éléments centraux du processus DSRP. Un aspect fondamental est la logique d'apprentissage incorporée dans le processus DSRP/CSLP. Cet apprentissage doit être vu à tous les niveaux. Le caractère itératif du processus DSRP atteste de la nécessité de cette logique d'apprentissage. En effet, la construction d'un système d'information doit être perçue comme un exercice de longue haleine. Il est suggéré de commencer par un nombre réduit d'indicateurs tout en mettant en œuvre un plan d'amélioration progressive du système d'information [Banque Mondiale, 2004 ; Ferragu, 2003 ; Institut IDEA, 2003]. Il permet de tirer les leçons de l'expérience et des pratiques passées, d'améliorer les programmations futures et de prendre en compte l'évolution temporelle des conditions de vie des populations et du phénomène de la pauvreté. Par ce biais, il permet aux différents acteurs et autres intervenants d'apprendre et d'accroître leur efficacité propre ainsi que celle de leur structures. Ceci aboutit à une amélioration des capacités techniques en matière de collecte de données, de traitement, d'analyse et de diffusion de l'information *dans une perspective d'appropriation nationale.*

## **II.6 Conclusion partielle**

*Une démarche fédératrice pour un bon suivi des politiques*

L'approche système d'information se fonde sur une démarche fédératrice en matière de production de l'information statistique. Ce qui requiert non seulement une bonne organisation, mais aussi une certaine éthique doublée d'une fonctionnalité. De ce fait,

l'architecture du système d'information devient un enjeu stratégique pour le suivi de la situation socio-économique d'une nation. Elle fait appel à :

- ✓ un cadre unifié qui coordonne les demandes et propose des applications répondant aux besoins des utilisateurs et des décideurs ;
- ✓ une structure informationnelle qui tire profit des acquis et des opportunités de l'environnement aussi bien culturel, technique qu'économique ;
- ✓ une logique qui préserve la simplicité et l'efficacité du système en mettant en exergue les interférences éventuelles des sous-systèmes ;
- ✓ une politique de communication qui vise une meilleure circulation et une utilisation efficiente de l'information à des fins d'amélioration des conditions de vie des populations ;
- ✓ une vision qui permet de prendre en compte l'allocation des ressources rares aussi bien humaines, matérielles que financières.

Le système d'information impose donc une relation de synergie entre besoins d'informations, données, méthodes de collecte, méthodes de traitement et indicateurs. Cela implique au niveau des acteurs, une concertation permanente à toutes les étapes de la mise en œuvre du système : i) identification et formulation des besoins en information, ii) conception des instruments de collecte, iii) élaboration d'un plan d'exploitation et d'analyse et iv) diffusion de l'information.

### **III. Situation des pays**

Cette partie fait le point de la situation d'une vingtaine de pays en matière de suivi des DSRP et des OMD. Ce diagnostic est réalisé à partir de la revue documentaire et des rapports d'experts après les missions d'évaluation des systèmes d'information dans certains pays (exploitation de la documentation issue de l'assistance préparatoire et des rapports de missions effectuées dans dix Etats en juin et juillet 2004).

Il est actuellement prématuré de tirer des conclusions définitives sur de l'impact des systèmes d'information sur le développement du dispositif des DSRP. On peut néanmoins constater que les pays et leurs partenaires dans l'effort de développement ont recours à certaines bonnes pratiques qui méritent de retenir l'attention.

#### **III.1 Processus DSRP et OMD**

##### **III.1.1 Processus DSRP**

###### *III.1.1.1 DSRP intérimaires*

*Le DSRP intérimaire, une étape clé pour la préparation du DSRP complet*

La préparation d'un DSRP complet peut prendre plus d'un an selon les différents observateurs. C'est pourquoi, la majorité des Etats se sont lancés dans l'élaboration des DSRP intérimaires. Il était prévu que les DSRP intérimaires soient des documents brefs décrivant l'état de la pauvreté d'un pays, les politiques visant à la combattre et incluant un projet d'élaboration de DSRP complet.

Bien que la qualité des DSRP intérimaires ne soit pas uniforme, leur préparation s'est révélée utile puisque les Etats ont été encouragés à faire le point sur les données existantes et les politiques en vigueur ou à mettre en œuvre. En outre les DSRP intérimaires proposent des feuilles de route, des échéanciers pour la préparation du DSRP complet dans tous les pays. Dans certains d'entre eux (Centrafrique, Côte d'Ivoire, Burundi, Cap Vert, Djibouti, Congo et Togo), la préparation des DSRP intérimaires a été plus longue que prévue, quelques-uns de ces pays ayant décidé de présenter des documents exhaustifs.

Il faut noter que les DSRP intérimaires sont d'abord conçus comme des outils de transition. Ils se sont avérés fort utiles dans bon nombre des 20 Etats francophones d'Afrique au sud du Sahara qui ont eu à se soumettre à cet exercice afin de bénéficier d'un allègement de la dette<sup>4</sup>. Les recommandations et les bonnes pratiques suivantes méritent d'être signalées dans le cadre du processus d'élaboration des DSRP intérimaires. En effet, tous les Etats concernés ont eu à :

- ✓ préparer un DSRP intérimaire axé sur l'établissement d'une bonne feuille de route et sur un calendrier réaliste concernant la préparation du DSRP complet ;
- ✓ associer les principaux organismes et ministères sectoriels, ainsi que la société civile, à la préparation du DSRP intérimaire.

---

<sup>4</sup> Cf tableau en annexe pour la liste des pays en fonction de leur niveau dans le processus DSRP

### III.1.1.2 DSRP complets

#### *Les axes stratégiques et les domaines suivis par les DSRP : des choix cruciaux*

D'après le comptage (juin 2004) de la Banque Mondiale, sur 29 pays africains ayant entamé un processus de SRP, *l'exercice complet formel* c'est-à-dire la production d'un DRSP suivie de celle d'un rapport de progrès régulier n'est réussi qu'à 40 % (cf. annexe). Vu l'effort considérable réalisé par la promotion des DSRP par la communauté internationale, et les financements qui ont été mis en jeu, on peut dire qu'il s'agit là d'un bilan mitigé. Sous l'impulsion du PNUD, 74% des pays ont publié un rapport sur les OMD ; cependant, moins de la moitié (35%) a pu réaliser un rapport de progrès.

Concernant la nature du document, en moyenne cinq axes stratégiques ont été retenus avec 55 indicateurs pour les suivre. En prenant le détail sectoriel des domaines suivis par les DSRP d'une vingtaine de pays d'Afrique francophone, quatre groupes peuvent être identifiés suivant leur occurrence :

- ✓ domaines couverts par plus de 80% des pays : macro-économie, profil de pauvreté et secteurs sociaux prioritaires (santé, éducation, eau potable et assainissement) ;
- ✓ domaines couverts par plus de 50% des pays : gouvernance, agriculture, habitat, nutrition, infrastructure, énergie ;
- ✓ domaines couverts par moins de 50% des pays : personnes vulnérables, emploi, population, participation et lutte contre la corruption ;
- ✓ domaines couverts par moins de 20% des pays : micro-crédit et secteur privé.

#### *Processus participatif et internalisation : deux critères de réussite du processus DSRP*

Concernant le diagnostic informationnel, ceci aurait tendance à prouver que :

- ✓ l'internalisation du processus n'est pas pleinement réalisée et suppose une appropriation renforcée du DSRP de la part des administrations concernées, notamment concernant la communication entre les différentes bases de données disponibles ici ou là ;
- ✓ la participation de la société civile reste insuffisante pour influencer/réviser le DSRP et en suivre les progrès à travers les rapports annuels ; ceci concerne les aspects de la diffusion des analyses réalisées et la prise en compte systématique des feedbacks des acteurs non étatiques ;
- ✓ enfin, on doit s'interroger sur les raisons de la non prise en compte, pour plus de 80% des DSRP en cours, ni du secteur informel, pourtant premier pourvoyeur d'emplois dans le milieu urbain, ni des structures de micro-crédit, directement orientées vers les plus pauvres en milieu rural.

Parmi la vingtaine de pays, le Burkina Faso et la Mauritanie sont entrés dans leur quatrième année de mise en œuvre du DSRP, le Niger, le Mali, la Guinée, la Guinée Bissau, le Rwanda et le Sénégal sont dans leur troisième année, le Bénin, le Cameroun et le Tchad

sont à leur deuxième année et quant aux autres Etats, ils en sont au stade de l'élaboration de leur DSRP final. L'annexe 11 donne la situation des Etats dans le processus DSRP.

Le constat du suivi de la mise en œuvre des DSRP<sup>5</sup> fait ressortir quelques lacunes même au niveau des Etats où le processus semble avancé. En effet, dans pratiquement tous les Etats, le suivi du DSRP et/ou du DSRP intérimaire s'avère défaillant après toutes les années de mise en œuvre. Il est peu systématisé, incomplet et en général, les rapports annuels, au cas où ils sont réalisés, ne permettent guère de se faire une idée valable de ce qui a été effectivement mis en œuvre et des résultats atteints, en terme de lutte contre la pauvreté. On remarque aussi, au regard de l'état actuel des lieux et des besoins à combler, qu'il sera difficilement envisageable de réunir à moyen terme les conditions d'un suivi performant des DSRP.

*Essai de typologie : quatre groupes de pays dans le processus*

Le tableau synthèse ci-après fait ressortir les principaux constats qui se dégagent de l'analyse diagnostic de chacun des pays examinés. L'analyse du tableau ci-dessous montre qu'au delà de certaines spécificités, il y a récurrence de plusieurs éléments de diagnostic communs et notamment :

Groupes	1	2	3	4
<b>E T A T S</b>	Bénin	Cameroun	Burundi	Centrafrique
	Burkina Faso	Guinée Bissau	Cap Vert	Togo
	Guinée	Sénégal	Comores	
	Madagascar	Tchad	Côte d'Ivoire	
	Mali		Congo	
	Mauritanie		Gabon	
	Niger		R.D. Congo	
	Rwanda		Sao Tomé	

- ✓ **Groupe 1** : DSRP/CSLP complet + rapport(s) de mise en œuvre ;
- ✓ **Groupe 2** : DSRP/CSLP complet sans rapport de mise en œuvre;
- ✓ **Groupe 3** : DSRP/CSLP intérimaire;
- ✓ **Groupe 4** : DSRP/CSLP intérimaire en cours de réalisation.

Ce classement pourra être affiné en tenant compte de plusieurs autres éléments notamment :

- ✓ la disponibilité des données pour le suivi des conditions de vie des ménages ;
- ✓ le nombre d'enquêtes sur les ménages réalisées ;
- ✓ le nombre d'indicateurs de suivi ;
- ✓ existence d'un observatoire de la pauvreté ;
- ✓ taille et statut de l'INS ;
- ✓ type d'enquêtes menées récemment ;
- ✓ efforts de formation entrepris ;
- ✓ progrès dans la décentralisation du suivi et évaluation ;

<sup>5</sup> Les rapports réalisés dans huit Etats (Burkina Faso, Burundi, République du Congo, Cap Vert, Guinée, Mauritanie, Tchad et Togo) ont fait ressortir les grandes faiblesses du suivi de la mise en œuvre des DSRP.

- ✓ CDMT actif et suivi des dépenses sur le terrain ;
- ✓ type de méthode participative mise en œuvre, etc.

### *III.1.1.3 Rapport de mise en œuvre*

La mise en œuvre des DSRP se fait généralement à travers l'instrument budgétaire afin d'assurer la cohérence et l'adéquation entre les allocations des ressources budgétaires et les objectifs fixés par les axes stratégiques. Cette mise en œuvre fait l'objet de d'un rapport annuel qui fournit l'analyse des mesures, actions et réformes entreprises au niveau des secteurs prioritaires ainsi que les perspectives pour mieux atteindre les objectifs des DSRP. Ces rapports constituent une étape importante pour l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE pour les Etats<sup>6</sup>.

L'élaboration des rapports résulte aussi d'une consultation avec les différentes parties prenantes (administration, élus, société civile, secteur privé et partenaires au développement). Depuis, le lancement du processus DSRP, plusieurs pays ont élaboré leur rapport de mise en œuvre (Bénin, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Madagascar, Niger, Rwanda). Les rapports de mise en œuvre des DSRP dans leur totalité respecte les principes d'élaboration du CSLP à savoir :

- ✓ la cohérence dans les politiques mises en jeu avec les stratégies et politiques sectorielles ;
- ✓ la hiérarchisation des priorités pour s'assurer que les stratégies développées sont bien en ligne avec les ressources mises à disposition ;
- ✓ l'application des enseignements tirés du système de suivi et d'évaluation fondant les politiques sur des faits mesurables dans le cadre d'une gestion par objectifs.

Le contenu des rapports d'avancement se concentrent sur les résultats dans les secteurs prioritaires et sur les contraintes identifiées lors de la mise en œuvre. Ils donnent aussi des recommandations concernant les difficultés rencontrées et illustrent à chaque fois que possible les actions entreprises à travers les indicateurs adéquats.

Malheureusement, les faiblesses de l'ossature du système statistique national constituent un frein à l'analyse des différents indicateurs de suivi de la mise en œuvre des DSRP. Certes, le problème est moindre dans certains domaines grâce notamment aux réformes qui ont été opérées (finances publiques, éducation). Par contre, dans plusieurs domaines (santé, suivi de la pauvreté) des contraintes qui continuent d'affecter l'appareil de collecte et d'analyse de données demeurent un facteur important dans plusieurs Etats (Niger, Mali, Bénin). Les indicateurs monétaires de la pauvreté sont dépassées (l'Enquête Nationale Budget Consommation datant de 1989 au Niger).

Les rapports de mise en œuvre ont été réalisés par les Cellules DSRP. Ils se sont appuyés sur les données issues des systèmes statistiques nationaux. Dans certains, les analyses

---

<sup>6</sup> Parmi les Etats ayant atteint le point d'achèvement, six disposent d'un rapport de mise en œuvre. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et de Madagascar.

faites sur les indicateurs de la pauvreté monétaire ne reposent pas sur de nouvelles enquêtes (Mali, Niger, Bénin). Certains pays ont réalisé des enquêtes participatives pour appréhender les questions de la pauvreté.

La question qui revient dans tous les Etats concerne la mise en place d'une base de données unique pour appuyer le système d'information dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des indicateurs du DSRP et des OMD. A ce niveau seuls le Bénin et la Guinée disposent d'une base de données unique<sup>7</sup>. D'autres Etats (Burundi, Niger, Tchad) sont en train de mettre en place une base de données en utilisant les acquis de DEVINFO<sup>8</sup>. La mise en place de ces bases de données fait généralement l'objet d'un lancement dans les Etats<sup>9</sup>. Ces lancements ont pour objectif de situer les responsabilités, ce qui permet de trouver certains compromis et surmonter les questions institutionnelles qui pourraient éventuellement se poser.

Ces bases de données le plus souvent gérées par les INS<sup>10</sup> sont au cœur des dispositifs statistiques pour le suivi des indicateurs du CSLP et des ODM car elles centralisent l'essentiel des indicateurs retenus dans les pays selon leurs caractéristiques.

#### *III.1.1.4 Dispositif institutionnel de mise en œuvre*

Les dispositifs de mise en œuvre et de suivi des DSRP diffèrent sensiblement selon les Etats. Certains étaient déjà définis dans leurs grandes lignes dès l'amorce du processus (cas du Bénin, du Burkina Faso) ou en relation avec le dispositif d'élaboration du DSRP (Niger, Mali, Sénégal). A divers degrés, la majorité des dispositifs ont encore besoin d'être précisés, en particulier sur le plan fonctionnel. Cela étant, ces dispositifs peuvent être appréhendés comme des variantes développées autour d'une architecture de base.

Dans chaque pays, le suivi porte sur un ensemble d'indicateurs. La production des données et des indicateurs de suivi des DSRP relève des structures qui forment le système statistique national, soit principalement les départements ministériels, les INS et les observatoires thématiques dans certains cas (Mauritanie, Bénin, Burkina Faso). Il s'agit en général de structures déjà en place. Les autres composantes des dispositifs de suivi des DSRP sont principalement des organes décisionnels et techniques qui ont été mis en place avec l'adoption de l'approche DSRP. On retrouve généralement :

- ✓ les *groupes thématiques DSRP* qui sont des organes techniques participatifs. La mise en place de ces groupes thématiques s'accorde, du point de vue organisationnel, à l'esprit et à la nature de l'approche DSRP qui se veut globale et participative. Ces groupes sont composés chacun des représentants des principales administrations, des organisations de la société civile, des partenaires sociaux, du monde municipal, des partenaires techniques et financiers ;

<sup>7</sup> BENINFO dans le cas du Bénin et la 2gLDB pour la Guinée

<sup>8</sup> DEVINFO est une base de données développée par l'UNICEF

<sup>9</sup> Lancement officielle de DEVINFO au Niger en Août 2004 et la base de données socio-économique du Burundi en novembre 2004

<sup>10</sup> Burundi, Tchad

- ✓ les *Comités régionaux des DSRP* : ces comités contribuent au suivi des DSRP à travers la préparation de rapports /documents sur l'évolution des situations dans leurs régions respectives, les résultats de la mise en œuvre du DSRP et les éléments diagnostics et recommandations qu'ils souhaitent voir mis en lumière ;
- ✓ le *Comité de pilotage ou de supervision* : il s'agit soit d'un organe interministériel, soit d'un organe participatif qui intègre également des représentants des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et des partenaires techniques et financiers. Ce comité a généralement la responsabilité de veiller à la bonne mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, d'en suivre les résultats et d'identifier les actions à prendre pour améliorer éventuellement la gestion d'ensemble du processus ;
- ✓ le Comité de pilotage est appuyé par un *secrétariat technique* du DSRP qui est la cheville ouvrière du dispositif et qui doit :
  - s'assurer de la bonne coordination de la mise en oeuvre du CSLP ;
  - s'assurer de la bonne coordination des mécanismes de suivi ;
  - préparer les rapports annuels de suivi d'ensemble du DSRP.

L'encrage institutionnel de ces secrétariats techniques varie en fonction des Etats. Il relève soit du ministère de l'Economie et des Finances, soit du ministère du Plan ou du Cabinet du Premier Ministre (cas du Niger). Au Mali, au Sénégal, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, la fonction de coordination de la mise en œuvre et du suivi CSLP est confiée à une cellule spécifique du ministère chargé de l'Économie et des Finances. Dans le cas du Bénin, les deux fonctions sont dissociées. La coordination de mise en œuvre est confiée au Secrétariat permanent de la Commission nationale pour le développement et la lutte contre la pauvreté (CNDLP) qui relève du ministère des Finances et de l'Economie tandis que la coordination suivi et évaluation dépend de l'Observatoire du changement social (OCS) qui est sous la tutelle du ministère chargé du Plan, de la Prospective et du Développement. Les questions d'encrage institutionnel de la Cellule DSRP sont parfois des sources de conflits entre le département ministériel en charge de la Planification et celui des Finances.

### **III.1.2 Processus OMD**

#### *III.1.2.1 Contexte*

En septembre 2000, une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, appelée « Déclaration du millénaire », a été adoptée. Cette déclaration du millénaire définit une vision à l'horizon 2015 « d'un monde meilleur pour tous » presque débarrassé de la pauvreté sous toutes ses formes en se fondant sur huit (8) objectifs fondamentaux déclinés en dix huit (18) cibles ou sous-objectifs quantifiés appelés Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Il s'agit de réduire la pauvreté monétaire d'ici à 2015 et d'inciter les pays à faire des progrès significatifs dans les domaines de l'éducation, de l'égalité des

sexes, des soins de santé ainsi que sur le front de la lutte contre la faim et la dégradation de l'environnement<sup>11</sup>.

Le suivi des OMD se fera tant à l'échelon mondial que national. Pour ce faire une batterie de quarante huit (48) indicateurs a été identifiée. Tout est basé sur la disponibilité des indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés afin d'en déduire les chances de réalisations (d'atteinte) de chacun des 8 objectifs à travers les 18 cibles. Les objectifs sont des actions à entreprendre tandis que les cibles sont des résultats à obtenir.

A l'échelon mondial, le Secrétaire Général des Nations unies rendra compte tous les ans à l'Assemblée générale des progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Et tous les cinq ans il présentera un rapport plus détaillé. Au plan national, le rapport sur les OMD est un instrument qui doit contribuer à l'éveil des consciences, aux activités de promotion, à la formation d'alliances et au renouvellement des engagements politiques au niveau national, ainsi qu'au renforcement des capacités nationales à évaluer les objectifs de développement.

### *III.1.2.2 Situation des Etats*

Les rapports sur les OMD sont des documents traitant des affaires publiques. Ils visent surtout à établir un climat favorable à l'action afin d'encourager les décideurs et les autres protagonistes à intervenir<sup>12</sup>. Ils sont essentiellement des instruments de plaidoyer.

Au niveau de chaque Etat, l'équipe de pays du Système des Nations unies appuie le gouvernement dans le suivi des progrès et dans l'établissement des rapports relatifs aux OMD. Les bureaux du PNUD coordonnent les activités d'appui à l'élaboration de ces rapports. L'élaboration des rapports sur les OMD se fonde sur les principes ci-après :

- ✓ la responsabilité nationale quant aux méthodes et résultats d'évaluation des progrès accomplis. Chaque pays devrait accepter et promouvoir les données et les résultats découlant des rapports sur les OMD ;
- ✓ le renforcement des capacités nécessaires au plein exercice de la responsabilité nationale qui met l'accent sur l'appui à la mise en place d'un système national de statistique plus important ainsi qu'une base de données commune en liaison étroite avec l'INS ;
- ✓ la réduction des coûts et des efforts liés à l'évaluation des progrès effectués dans la réalisation des OMD qui met l'accent sur une collaboration étroite entre le pays et le Système des Nations unies dans le but minimiser les coûts additionnels entraînés par l'établissement des rapports sur les OMD.

Les premiers rapports sur les OMD ont été élaborés en 2001, seul le Sénégal<sup>13</sup> était dans cette situation. Cependant la plupart des pays ont réalisé leur premier rapport entre 2002 et 2003 ; on peut citer la Mauritanie, la Guinée, le Niger, le Tchad, le Togo, les Comores, le

---

<sup>11</sup> Banque mondiale (avril 2002) : Communiqué de presse n°2002/277/S : « De nombreux pays en développement ne pourront pas atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté fixés pour 2015 »

<sup>12</sup> Groupe des Nations Unies pour le Développement : Rapports nationaux relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement : Une note directive. Décembre 2001. pp.2-3.

<sup>13</sup> Le Sénégal a élaboré deux rapports sur les OMD, août 2001 et septembre 2003.

Bénin et le Burkina Faso. Le processus d'élaboration des rapports sur les OMD a été relativement moins participatif que le processus DSRP dans la quasi totalité des Etats. Le schéma suivi par les pays comporte quelques différenciations. Dans certains pays la rédaction du rapport a été en grande partie l'œuvre des cadres nationaux (cas du Bénin, de la Guinée) ; dans d'autres pays, elle a été soit confiée à l'université (cas du Niger), soit à des consultants indépendants (cas du Mali, du Togo, du Cap Vert, du Burkina Faso). Dans le cas de la Mauritanie, le rapport a été plus l'œuvre du Système des Nations unies que de la partie nationale et ce malgré l'existence de l'Observatoire sur le développement humain durable, du Centre Mauritanien d'Analyse des Politiques et d'un groupe de recherche sur les OMD.

Les rapports sur les OMD ont fait l'objet de validation au cours d'ateliers regroupant aussi bien les représentants de l'administration nationale, de la société civile et les partenaires au développement. Dans un certain nombre de pays, un comité national de suivi avec une unité de coordination a été mis en place pour conduire tout le processus (cas du Togo). La majeure partie des cadres composant ce comité participe au processus DSRP. Ceci constitue un atout majeur pour assurer la convergence tant recherchée entre les deux processus. Il a été noté dans certains pays l'existence de groupe de recherche sur les OMD. Le constat est que les Observatoires du Développement Humain Durable ont été très peu associés au processus OMD.

Pour l'élaboration proprement dite du rapport sur les OMD, un plan standard est proposé<sup>14</sup>. Après un chapitre court et concis sur «Contexte du développement et situation propre au pays », chaque objectif est analysé en deux pages au maximum. On procède objectif par objectif et cible par cible. Les analyses partent des graphiques et dans une certaine mesure des cartes et des tableaux. Pour chaque cible, il est conseillé de présenter i) la situation et tendance, ii) les principaux défis à relever, iii) le cadre de réalisation de l'objectif (Politiques, Projet et Programmes, les axes prioritaires de coopération), iv) une conclusion partielle et v) un aperçu de l'environnement pour le suivi et l'évaluation. Le rapport devrait être court et bien circonscrit et normalement ne devrait pas dépasser 20 à 25 pages.

La plupart des rapports n'ont pas respecté rigoureusement le plan. Beaucoup ont remplacé le thème « défis » par le thème « contraintes ». Au vu des besoins de diagnostic de la pauvreté, des paragraphes nouveaux sont apparus. Il s'agit de «cadre de réalisation des OMD», «les OMD : origines, évolution et prolongement», «Récapitulatif des politiques, programmes et projets pour la réalisation des OMD».

La présentation a été faite plus par objectif que par cible. Dans la majorité des rapports, les sept premiers objectifs ont été présentés. Pour beaucoup de pays l'objectif 8 «Mettre en place un partenariat mondial pour le développement» n'a pas été analysé. Ceux qui l'ont analysé ne l'ont fait que partiellement. La nécessité d'adaptation à la réalité nationale a conduit à reformuler certains objectifs (Tchad, Guinée, Sénégal). Dans cette reformulation, il est apparu des confusions entre les cibles et les objectifs et même avec les indicateurs. Parmi les rapports qui ont présenté les cibles, l'analyse a porté en général sur au moins sept cibles. Le nombre de cibles analysés a atteint onze dans certains cas. En ce qui concerne

---

<sup>14</sup> Groupe des Nations unies pour le développement (2001) : Rapports nationaux relatifs aux OMD : Une note directive.

les cibles, la reformulation de cible a été constatée dans la plupart des rapports. Pour le 1/3 des rapports le nombre de cibles reformulés dépasse six (6). Pour certains pays des cibles supplémentaires ont été ajoutés.

Pour le nombre d'indicateurs analysés, hormis le rapport du Mali, aucun pays n'a atteint les quarante huit (48) indicateurs. Il a été signalé que certains indicateurs sont manquants (de 2 à 10 selon les pays). Des cas d'utilisation d'indicateurs *proxi* ou de remplacement et même d'indicateurs supplémentaires sont notables.

Les données statistiques sont quantitativement insuffisantes. Celles qui sont disponibles cadrent rarement avec les indicateurs retenus pour les OMD. Ce qui met en lumière les domaines nécessitant une amélioration de l'appareil statistique. Les rapports sur les OMD tout comme les rapports de mise en œuvre des DSRP devraient contribuer au renforcement des capacités statistiques. D'où une part non moins importante doit être faite à l'analyse des capacités de production et d'utilisation des statistiques. Malheureusement, certains Etats n'ont pas procédé à une évaluation des capacités statistiques au cours de l'élaboration du rapport sur les OMD. Le Mali, le Tchad, le Cap Vert et la Guinée n'ont pas effectué cet exercice important pour la mise en place d'un système d'information efficace.

Le tableau de synthèse ci-après fait un point global sur les capacités statistiques. Il s'agit ici d'une auto-évaluation faite par les pays et contenue dans les rapports OMD.

Tableau d'analyse des capacités statistiques :

	Eléments d'évaluation	Appréciation		
		Bonne	Moyenne	Faible
1	Capacité de collecte	Sénégal, Mauritanie	Bénin, Burkina Faso	Burundi, Congo, Togo, Niger
2	Qualité des données	Sénégal	Bénin, Burkina Faso, Congo, Mauritanie, Niger	Burundi, Togo, Comores
3	Capacité de traitement statistique	Sénégal	Bénin, Burkina Faso, Congo, Mauritanie,	Burundi, Togo, Niger
4	Capacité d'analyse statistique	Sénégal	Bénin, Burkina Faso, Congo, Mauritanie, Togo, Niger, Comores	Burundi
5	Capacité d'utilisation des données statistiques dans les plans de développement		Bénin, Burkina Faso, Congo, Mauritanie, Sénégal, Niger	Burundi, Togo
6	Mécanisme de suivi et évaluation		Bénin, Sénégal, Niger	Burkina Faso, Togo, Congo, Mauritanie
7	Publication et diffusion		Bénin, Sénégal, Comores	

Le mélange de données de plusieurs enquêtes même s'il permet d'avoir des indicateurs sur les OMD n'est pas aussi suffisant puisque chaque enquête à un objectif déterminé et une méthodologie précise. Des cibles telles que la régénération de l'environnement ne peuvent pas être mesurées à partir des enquêtes usuelles. Il serait souhaitable de mettre en place

des systèmes de collecte de données qui permettront de fournir des informations complètes pour le calcul des indicateurs avec une périodicité afin que leur suivi puisse être effectif.

### III.1.3 Suivi des DSRP/OMD

La convergence entre les DSRP et les OMD est assurée par la prise en compte des objectifs majeurs du millénaire dans les DSRP même si les indicateurs diffèrent un peu. En 2002, la plupart des pays, hormis la Guinée et le Sénégal d'une part, le Cameroun, le Tchad, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et le Madagascar d'autre part, ont pris en compte d'une manière ou d'une autre les sept premiers objectifs du millénaire pour le développement leur stratégie de réduction de la pauvreté. Pour les deux premiers pays, il s'agit du DSRP complet. Par contre pour le second groupe de pays, l'étude a été faite sur les DSRP intérimaires<sup>15</sup>. Au Cap Vert par exemple, la convergence entre le DSCRCP et les OMD est assurée car trois des cinq axes stratégiques du DSCRCP concourent à l'atteinte des OMD. Par ailleurs le DSCRCP intérimaire prend déjà en compte l'intégration des pauvres dans la sphère de l'économie nationale, leur accès aux services sociaux de base ainsi que la qualité de l'habitat.

Les DSRP en tant que cadre unique de référence aussi bien pour toute action gouvernementale que pour l'intervention des partenaires au développement, doivent intégrer les mécanismes de suivi et évaluation afin de répondre aux différentes demandes d'informations, notamment celles requises pour l'appréciation de la réalisation des objectifs de développement.

#### *La nécessité d'une coordination renforcée*

L'approche système d'information se fonde sur une démarche fédératrice des expériences des pays en matière de production statistique notamment pour le suivi et évaluation des DSRP et des OMD. La nécessaire analyse en profondeur permettant de répondre aux orientations stratégiques de chaque pays n'a pas été systématiquement effectuée dans la majorité des cas (cf. essai de typologie plus haut). En effet, dans tous les Etats, les dispositifs de suivi et évaluation ont été définis dans les grandes lignes mais n'ont pas encore été mis à l'épreuve exception faite du Bénin<sup>16</sup>, du Burkina Faso et de la Mauritanie seuls pays à disposer d'un système de suivi/évaluation opérationnel des DSRP. Dans la plupart des pays, les dispositifs sont complexes<sup>17</sup> nécessitant une coordination forte pour leur fonctionnalité. En plus de l'administration, les organisations de la société civile doivent y être représentées de manière adéquate. L'expérience du Burkina Faso est illustrative<sup>18</sup>.

#### *Trois dimensions importantes pour une bonne articulation entre le suivi et l'évaluation*

L'articulation entre mise en œuvre et suivi et évaluation n'est pas toujours perçue dans les pays. Les trois dimensions d'un système d'information ne sont pas toujours clairement définies. En effet, sur le plan théorique, trois sous-systèmes sont indispensables pour

---

<sup>15</sup> Groupe des Nations Unies pour le Développement (2003) : Getting Serious About Meeting the Millennium Development Goals : A comprehensive Development Framework : Progress Report

<sup>16</sup> Le Bénin a mis en place la base de données BENINFO qui est fédératrice de toutes les bases de données.

<sup>17</sup> Cas du Tchad, de la Guinée, du Niger

<sup>18</sup> Cf Annexe 1, résumé du rapport du Burkina Faso

satisfaire la demande d'informations nécessaires pour le suivi et évaluation des DSRP et des OMD. Il s'agit notamment de faire la distinction entre :

- i. les besoins d'informations pour le suivi de la pauvreté qui concernent la production systématique d'indicateurs et/ou d'informations de base pour chacun des secteurs prioritaires identifiés dans les DSRP/OMD ;
- ii. les besoins d'information pour le suivi de l'exécution des objectifs spécifiquement mesurables des DSRP/CSLP qui s'orientent principalement vers la production des indicateurs macro-économiques et financiers tant au niveau central que local (décentralisation), et basés sur les CDMT à établir par le ministère chargé de l'Economie et des Finances ;
- iii. les besoins d'informations pour les évaluations d'impacts des politiques ou programmes initiés dont le champ est plus restreint et qui ont pour objectif de mesurer si les actions entreprises auprès des groupes ciblés ont effectivement porté les résultats attendus.

#### *Quelles informations pour la formulation des DSRP*

Dans les pays d'Afrique francophone, les dispositifs de collecte de données qui ont accompagné l'élaboration des DSRP sont les recensements de la population et de l'habitat, les enquêtes démographique et de santé, les enquêtes à indicateurs multiples, les enquêtes budget-consommation ou les enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Depuis 1990, tous les pays ont réalisé au moins une enquête de type budget consommation, ce qui leur a permis de définir les différents seuils de pauvreté monétaire. D'autres investigations ont été effectuées (enquête démographique et de santé et enquête à indicateurs multiples). Ces opérations ont contribué à affiner les diagnostics de la pauvreté dans les différents Etats. Malheureusement, dans la majorité de pays, les bases de données de ces investigations n'ont pas été archivées.

#### *Quelle typologie pour un meilleur choix des indicateurs*

Les indicateurs retenus pour le suivi des DSRP et des OMD ont été validés dans le cadre d'une concertation dans certains pays (Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad) et sont en cours de définition dans d'autres (Burundi, Congo, Cap Vert, Guinée, Mauritanie, Madagascar et Niger). Les indicateurs retenus devraient être reclassés par axes stratégiques et selon leur type (indicateurs d'intrant, d'output, de résultat et d'impact). Cette typologie d'indicateurs permet de retracer la chaîne d'évaluation des politiques publiques. Ainsi, on a :

- ✓ les indicateurs d'intrants qui mesurent les ressources budgétaires, administratives et réglementaires ;
- ✓ les indicateurs de réalisations directes qui analysent les productions immédiates et concrètes des mesures prises et des ressources engagées ;
- ✓ les indicateurs de résultats qui mesurent les résultats au niveau des bénéficiaires ;
- ✓ les indicateurs d'impact qui donnent les conséquences de l'évolution des résultats.

Cette typologie d'indicateurs n'a été réalisée que dans quelques Etats (Burkina Faso, Congo, Burundi, Djibouti, Guinée, Tchad). Dans certains cas cette typologie reste à être validée (Burundi, Congo et Djibouti). Il faut aussi souligner que dans la majorité des pays, la proposition d'indicateurs de suivi des DSRP mérite d'être revue pour parvenir à un noyau d'indicateurs SMART pour le suivi des résultats et des impacts des stratégies mises en œuvre.

#### *Quelle année de référence pour les indicateurs*

La qualité et la pertinence d'un indicateur dépendent de la valeur et de l'année de référence. L'année de référence devrait être l'année  $N_0 - 1$ . L'année  $N_0$  est l'année origine du processus. Ceci constitue un défi majeur pour la mise en place d'un système d'information efficace. Si pour le processus DSRP le choix des indicateurs et de l'année de référence dépend des pays, le processus OMD impose comme origine l'année 1990 et comme terme 2015. Les données pour les indicateurs OMD doivent commencer de préférence à partir de 1990 jusqu'à l'année de l'élaboration du rapport. Si un indicateur n'est pas renseigné pour 1990, on prend pour origine l'année qui suit immédiatement 1990 et pour laquelle les données existent.

Pour la majorité des Etats, la batterie d'indicateurs retenus est issue de multiples enquêtes qui, dans l'ensemble, ont été réalisées à différentes périodes avec probablement des méthodologies différentes. L'année de référence est celle où l'on dispose d'un indicateur de qualité. Ce qui a abouti à plusieurs années de référence pour beaucoup de pays (cas du Niger, Congo, Sénégal, Bénin) notamment dans le processus OMD. Au Bénin, pour le processus DSRP, les valeurs de référence des indicateurs sont celles de l'année 2002 sauf si cette année est estimée atypique par les spécialistes sectoriels et les analystes-statisticiens. Dans ce dernier cas, une moyenne tri-annuelle 2000-2001-2002 constitue la solution de remplacement. Les valeurs de référence obtenues ont fait l'objet d'une démarche de consultation et de validation. Ce qui a abouti finalement au choix de l'année 2001. Au Niger trois années de référence ont été retenues : il s'agit de 1994 pour les indicateurs de la pauvreté, 2000 et 2001 pour les autres indicateurs. A Sao-Tomé et Principe c'est l'année 2000 qui a été retenue comme année de référence. Le tableau qui suit fait un point global sur les années retenues comme année de référence selon les deux processus.

DSRP	OMD
1994, 1995, 1998, 2000, 2001	1983, 1987, 1988, 1990, 1991, 1992, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003

Ce tableau est révélateur du caractère relativement plus disparate des années de référence pour le processus OMD que pour le processus DSRP. Cette situation montre les limites des analyses qui sont faites dans certains pays.

## **III.2. Eléments des rapports de mission**

### *Dix pays sous observation*

En vue d'affiner l'état des lieux sur les systèmes d'information pour le suivi des DSRP et des OMD dans les pays francophones d'Afrique au sud du Sahara, dix (10) pays ont été visités<sup>19</sup>. Ces visites de terrain ont permis d'enrichir les éléments du diagnostic réalisé à partir de la revue documentaire. Les analyses ont porté sur la participation au processus, l'articulation du système d'information avec les OMD, l'adéquation avec les politiques sectorielles, l'internalisation de la culture du suivi/évaluation ainsi que les différents niveaux du processus de mise en place d'un mécanisme cohérent de suivi et d'évaluation du DSRP.

### **III.2.1 Participation**

#### *La participation, principe directeur pour la formulation des DSRP*

Dans l'ensemble, la représentativité de tous les acteurs (administration, société civile, secteur privé, partenaires au développement) a été satisfaisante lors de l'étape de formulation des stratégies de réduction de la pauvreté. Mais des inquiétudes ont été exprimées par des groupes de la société civile qui craignent que les gouvernements ne limitent la participation à la mise en commun de certaines informations et à la consultation. On se demande en outre si la participation de la société civile au processus de prise de décision sera limitée à certains programmes ciblés de réduction de la pauvreté, ou si elle portera sur les questions de politique macroéconomique et de réforme structurelle, notamment la libéralisation du commerce et la privatisation (cas du Burkina Faso, du Tchad et de la Guinée).

Pour ce qui a trait aux dispositifs de suivi/évaluation, les cadres institutionnels prévoient une large représentation, toutefois les montages restent à être affinés. L'expérience des différents pays<sup>20</sup> montre les insuffisances au plan de l'opérationnalisation de la participation de la société civile, les rôles et responsabilités qu'on entend lui confier n'étant pas clairement établis et compris des acteurs concernés. Il s'agit aussi bien de leur contribution éventuelle au système de production de l'information de suivi que de leur participation à la diffusion et au dialogue de politique. Au Burkina Faso, en Guinée et au Tchad, de bonnes pratiques ont été observées en matière de la participation. Il s'agit notamment de :

- ✓ l'amélioration de la communication entre le gouvernement, le parlement, l'administration, les partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civile ;
- ✓ la diffusion des informations auprès des représentants locaux de la société civile de manière à ce que ceux-ci puissent les comprendre;
- ✓ l'amélioration des mécanismes permettant un retour d'information vers les personnes qui participent au processus DSRP à l'échelon local tout en signalant dans les DSRP les inquiétudes exprimées par les principales parties prenantes.

---

<sup>19</sup> Burkina Faso, Burundi, Cap Vert, Comores, Congo, Guinée, Mauritanie, Madagascar, Tchad et Togo

<sup>20</sup> Burkina Faso, Mauritanie, Tchad et Guinée

### **Encadré N°1 : Quelques difficultés observées**

*La mission effectuée au Tchad en juin 2004 a constaté : (i) l'absence de continuité des mécanismes, procédures et instruments de suivi, (ii) la coexistence de multiples comités de pilotage, d'unités d'exécution et de cellules spécifiques au niveau sectoriel, notamment pour le suivi de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP), et (iii) les défaillances actuelles de la production statistique constituent un handicap majeur pour l'entrée dans la phase de mise en œuvre de la SNRP. Ces trois conclusions constituent le contexte dans lequel s'insère le suivi et évaluation de la SNRP. L'autre constat est que "les structures qui devaient assurer le suivi de la SNRP ne sont pas actives".*

*Le problème fondamental est que la stratégie du suivi et évaluation de la SNRP n'est pas définie d'une part, et que les flux d'informations et d'analyses en provenance de plusieurs sources complémentaires ne sont pas réguliers ou sont quasi inexistantes, notamment pour ce qui concerne la dimension régionale ou locale de la SNRP, d'autre part. En outre, les conflits d'attribution entre départements ministériels ne doivent pas masquer le fait que le processus de mise en œuvre et de suivi et évaluation de la SNRP pour être pertinent et efficace, doit être aussi participatif que l'a été le processus de formulation de la SNRP.*

**Source** : Rapport de mission Tchad, juillet 2004

### **III.2.2 Articulation avec les OMD**

*DSRP/OMD, deux outils complémentaires*

Le suivi et évaluation des DSRP et des OMD génère des besoins nouveaux d'informations fiables et disponibles en temps utile, couvrant l'ensemble des domaines (économique, financier, social, politique et environnemental) . La question fondamentale est de savoir dans quelle mesure les systèmes nationaux de statistique sont en mesure de satisfaire à une exigence minimale de qualité et de disponibilité des données pour le suivi de la pauvreté.

*La problématique de l'observabilité des indicateurs est au centre du processus*

On notera que les objectifs internationaux de développement sont reflétés implicitement dans les objectifs nationaux définis dans la quasi totalité des DSRP intérimaires et tous les DSRP complets dont les horizons temporels sont généralement de trois ans. Le diagnostic des dispositifs de suivi et évaluation a établi que certains indicateurs de suivi des OMD ne figurent pas dans toutes les propositions de suivi des DSRP<sup>21</sup>. Mais il faut noter qu'au-delà du problème d'observabilité des indicateurs, de résultat et d'impact, définis dans le cadre des OMD, les dispositifs de suivi et évaluation de tous les DSRP ne permettent pas une appréciation desdits objectifs. On peut seulement estimer que les dispositifs de suivi et évaluation des objectifs nationaux définis dans les DSRP ne servent que partiellement de référence pour l'évaluation des OMD. On note aussi des différences importantes quant à la manière de formuler les objectifs, des cibles et des indicateurs<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> Dans la majorité des cas, il y a des indicateurs qui ne sont pas observables par les systèmes nationaux statistiques (cf les rapports de mission)

<sup>22</sup> Cf les rapports de missions dans les différents pays.

## **Encadre N° 2 :** Suivi des OMD au Togo

*En ce qui concerne les OMD, on note une similitude avec le processus DSRP intérimaire. L'approche a été marquée par la création d'un Comité National de Suivi composé des représentants de l'administration, du secteur privé, de l'université, des ONG et de la société civile avec une Unité de Coordination. Trois groupes de discussion et un Comité de rédaction composé de deux consultants recrutés ont été mis en place. Un atelier de lancement organisé en 2002 a marqué le début du processus. Des séances de discussion et de restitution ont été organisées tout au long du processus. Ceci a abouti en août 2003 à un atelier de pré-validation des données statistiques nécessaires à la rédaction du rapport suivi en octobre 2003 d'un atelier de validation du rapport. Le rapport a été adopté par le gouvernement en mars 2004. La diffusion a fait l'objet d'un lancement officiel.*

*Afin d'assurer la convergence entre le DSRP et les OMD, tous les membres du Comité National de Suivi des OMD sont membres du Comité Chargé des Stratégies de Réduction de la Pauvreté. Le coordonnateur de l'Unité OMD est membre de l'équipe de coordination du DSRP. L'opérationnalité de cette convergence n'est pas encore assurée au niveau des indicateurs. D'ailleurs de façon générale le DSRP intérimaire du Togo a souffert de la caducité d'une bonne partie des indicateurs utilisés pour effectuer l'analyse diagnostique.*

**Source :** Rapport de mission Togo, juillet 2004

### **III.2.3 Définition des rôles**

*La clarification des rôles des acteurs conditionne l'implantation d'un système d'information*

Les gouvernements des différents pays ont pris des décrets ou des arrêtés portant sur l'organisation globale des dispositifs institutionnels de mise en œuvre et de suivi/évaluation des DSRP qui définissent les missions et attributions des principaux acteurs. En général, les rôles de la plupart des acteurs s'y trouvent circonscrits d'une manière suffisante, compte-tenu de la vocation de ce genre de textes réglementaires à établir un cadrage global. Cependant, dans chacun des dispositifs, la définition des rôles n'établit pas toujours avec la clarté voulue la délimitation des responsabilités de suivi/évaluation entre certains acteurs-clés ( voir encadré n°3). Ceci tient à une spécification insuffisante de l'objet et de la nature de ce que ces acteurs ont à suivre et des produits qu'ils ont à livrer pour assurer leur contribution au dispositif de suivi/évaluation. Il sera alors nécessaire de préciser ces rôles (de production de données et informations, d'analyse, de coordination, de diffusion) à travers des textes réglementaires complémentaires.

Par ailleurs, dans la plupart des Etats, il existe une volonté affirmée pour développer une vision plus opérationnelle du dispositif de suivi/évaluation allant de pair avec une définition plus précise des rôles et responsabilités des acteurs sous la forme de cahiers des charges. Malheureusement cette volonté est handicapée par le fait que tous les acteurs et structures concernés éprouvent des difficultés pour asseoir une organisation efficace afin de répondre aux besoins des DSRP par manque d'internalisation du processus<sup>23</sup>.

---

<sup>23</sup> Constat fait dans tous les pays

### **Encadré n°3 :** Difficultés de la mise en œuvre au Congo

L'unanimité faite autour des objectifs du DSRP intérimaire, devrait concrètement et nécessairement se traduire par la consolidation du système à travers un renforcement des capacités de production et d'analyse et une coordination de l'ensemble des acteurs concernés. De plus, on ne peut envisager une coordination positive et une participation effective à l'élaboration du DSRP et au suivi de sa mise en œuvre sans au préalable obtenir la cohésion forte des instances publiques chargées de la formulation et du suivi du processus.

A ce niveau, il faut noter que les missions et l'ancrage institutionnel de la cellule de suivi de la pauvreté ne sont pas encore arrêtés. Des réflexions sont en cours pour la mise en place d'un observatoire de la pauvreté. En ce qui concerne le suivi du DSRP, la situation n'est pas clairement établie puisque les attributions de la Direction d'élaboration des DSRP et du Secrétariat technique du DSRP ne sont pas encore définies. Ceci risque de créer un blocage institutionnel dans le cadre l'élaboration du DSRP final et pourrait aussi handicaper la mise en œuvre effective du DISRP au Congo. La coordination statistique pose aussi un autre problème au Congo. Il s'agit de l'absence d'un cadre légal et institutionnel devant permettre un dialogue permanent entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques.

**Source :** Rapport de mission Congo, juillet 2004

### **III.2.4 Internalisation**

#### *Internalisation et participation deux éléments indispensables pour le suivi et évaluation*

La large participation qui a eu cours lors de l'étape de formulation des SRP semble donner des résultats mitigés quant à une appropriation notable de la part des différents intervenants de l'administration et de la société civile ayant effectivement pris part au processus. En effet, dans tous les Etats, les conditions actuelles ne paraissent pas propices à une appropriation satisfaisante et rapide de la fonction de suivi/évaluation par les administrations et les acteurs de la société civile concernés.

En effet, du côté des administrations, hormis quelques cas particuliers, les méthodes de travail ne sont pas encore adaptées aux exigences de suivi et évaluation des DSRP. En fait, il semble que les ministères sectoriels soient encore peu disposés à reconsidérer leurs méthodes de travail pour les aborder sous l'angle des priorités exprimées dans les DSRP, puisque dans la plupart des pays (Tchad, Congo, Cap Vert, Burundi et Togo) l'internalisation des stratégies n'est pas effective. Dans l'ensemble, y compris parmi les organisations de la société civile, l'expérience de changements de paradigmes et stratégies nationales au cours des décennies passées tend à susciter une certaine prudence vis-à-vis de l'approche DSRP (cas du Burkina Faso, Burundi, Tchad), présentée comme nouvelle, et que certains tiennent encore pour être une autre initiative voulue de l'extérieur. L'appropriation du suivi par les organisations de la société civile est également limitée par le manque de clarté quant au rôle qu'elles seraient appelées à assumer dans le processus de suivi/évaluation.

La définition et la mise en œuvre d'une stratégie de communication serait favorable à cette appropriation nécessaire au processus DSRP. Très peu de pays ont perçu la nécessité de

mettre en place des canaux d'information avec une animation régulière (exception faite du Burkina Faso et de la Guinée).

En Guinée par exemple, la parution du « Journal de la SRP » permet d'informer la population sur le niveau de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Ce journal qui est à son 4<sup>ème</sup> numéro est bien apprécié par les utilisateurs.

**Encadré N°4** : Stratégie de communication en Guinée.

La Guinée dispose déjà d'une bonne base pour la réalisation d'un système d'information adéquat pour le suivi et évaluation du DSRP. Le mécanisme de suivi et évaluation requiert une politique d'information publique. Une stratégie de communication a été définie. Elle comporte deux dimensions : une dimension « immédiate » et une dimension transversale et intersectorielle. La dimension « immédiate » vise à permettre une plus large diffusion de la problématique de la pauvreté, de l'initiative de mise en place de la SRP, son enjeu et sa démarche. La dimension transversale s'inscrit dans la durée et prend en compte les besoins de communication des différents secteurs du développement aussi bien globalement que de façon spécifique. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie de communication, il est mis en place au niveau du SP/SRP un bulletin d'information dénommé « le journal de la SRP » paraissant trois fois l'an et dont la livraison du 4<sup>ème</sup> numéro date de juin 2004. Ce bulletin d'information rend compte du niveau de mise en œuvre des différents projets et reprend les principaux résultats des enquêtes et études portant sur les conditions de vie des populations.

La publication de ce bulletin d'information sur la SRP ainsi que les travaux de révision des indicateurs et de mise en place de métadonnées sur les indicateurs, en cours de réalisation, constituent des apports importants dans la mise en place d'un système d'information pour le suivi de la SRP.

**Source** : Rapport de mission, Guinée, juillet 2004

### III.2.5 Intégration avec les politiques sectorielles

L'existence des groupes thématiques donne lieu à une large représentation sectorielle. En fait, certains groupes thématiques et certains départements ministériels paraissent s'être davantage engagés dans le processus, notamment dans les domaines de la macroéconomie, des finances publiques, de la santé, de l'éducation et le secteur rural dans une moindre mesure<sup>24</sup>. Dans certains pays (Burkina Faso, Guinée, Mauritanie), les politiques sectorielles sont intégrées dans les DSRP. En effet, dans ces Etats, il existe des cadres de dépenses à moyen terme pour les secteurs de l'éducation et de la santé qui constituent des avancées importantes pour le suivi des DSRP. Par contre pour les Etats comme le Congo, le Burundi et le Togo, des difficultés existent pour favoriser cette intégration.

### III.3 Place des systèmes d'information dans les DSRP

Dans tous les pays, les dispositifs de suivi et évaluation définis dans les DSRP et/ou DSRP intérimaires reposent sur des systèmes d'information dont la définition n'est pas encore clairement établie.

<sup>24</sup> Cf Tableau des domaines suivis en annexe

Les cadres conceptuels des systèmes de suivi et évaluation s'appuient sur :

- ✓ les systèmes de collecte d'informations existants matérialisés par les relevés administratifs, les enquêtes nationales et les enquêtes spécifiques;
- ✓ la réalisation de nouvelles études et enquêtes quantitatives et qualitatives au plan national et régional ;
- ✓ l'élaboration des cadres de dépenses à moyen terme.

Or, la situation actuelle de la majorité des pays ne permet pas de conclure sur l'existence d'un système d'information structuré. Certes, plusieurs pays disposent de base de données<sup>25</sup>, mais aucun mécanisme de mise à jour ni d'alimentation de ces bases n'est défini par manque d'une programmation d'opérations statistiques.

La ferme volonté de tous les Etats d'évoluer vers une harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers les engage vers la définition d'un cadre de suivi et évaluation complet (existence d'un CDMT, d'un système de suivi de la pauvreté et d'un système d'évaluation d'impact). Le Burkina Faso et la Guinée disposent d'un observatoire et ont mis en place des métadonnées. Les autres pays (Tchad, Congo, Burundi, Cap Vert, Madagascar et Togo) veulent mettre en place un observatoire de la pauvreté et créer une base de données unique pour le suivi des DSRP et des OMD.

**Encadré n°5 :** Situation du système d'information du Cap Vert

Le dispositif de suivi et évaluation du DSCRCP donne l'occasion au système statistique national de s'organiser avec d'autres sources d'information du pays pour fournir des indicateurs nécessaires pour assurer le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets. Il s'agit de disposer à terme d'un système national statistique adéquat, capable de mesurer périodiquement l'étendue, la profondeur et l'évolution de la pauvreté ainsi que la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la pérennité des actions menées dans le cadre de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRCP). Autrement dit le système mis en place doit permettre non seulement d'atteindre une meilleure connaissance des conditions de vie des populations, mais également d'apprécier les résultats et impacts des politiques, programmes et projets mis en œuvre dans le cadre de la SCRCP, en rapport avec l'environnement social, culturel, économique, politique et géographique du pays.

Un programme statistique du Conseil national de la statistique (CNEST) ainsi qu'un agenda statistique axé sur la production statistique, la formation et le renforcement des capacités dans le cadre du suivi et évaluation du DSCRCP couvrant la période de 2003 à 2006 sont en cours d'élaboration. Mais d'ores et déjà, des problèmes de financement pointent à l'horizon pour leur mise en oeuvre. Très souvent le financement est mis en place avec beaucoup de retard, d'autant qu'il est plus souvent externe que gouvernemental.

**Source :** Rapport de mission Cap Vert, juillet 2004

La plupart des pays ont besoin d'un système d'information pour le suivi de la pauvreté afin de pouvoir mesurer les progrès réalisés. La majorité des enquêtes traditionnelles initiées par les Etats ne mettent pas en lumière les causes de la pauvreté.

<sup>25</sup> Burkina Faso, Burundi, Cap Vert, Guinée, Mauritanie, Madagascar, Tchad

Le Bénin a l'un des systèmes de suivi de la pauvreté le plus complet. La Mauritanie, qui à d'autres égards est fort avancée sur les questions de la pauvreté, a toujours un système de suivi peu performant.

### **III.4 Diagnostic des systèmes statistiques nationaux**

Les systèmes statistiques nationaux comprennent les INS qui sont les organes centraux de production des statistiques officielles pour les besoins de l'Etat et d'autres services statistiques sectoriels. En matière de coordination statistique, les activités statistiques sont généralement régies par la loi dans tous les pays. Mais l'application de cette loi, pose beaucoup de problèmes dans tous les pays<sup>26</sup>. Ce cadre légal et réglementaire du système statistique des Etats constitue une opportunité pour le développement de la production statistique notamment en matière de suivi des DSRP.

La production des données et des indicateurs de suivi des DSRP relève des structures qui forment les différents systèmes statistiques nationaux soit principalement les départements ministériels (Direction des études et de la programmation, directions régionales), les Instituts nationaux de la statistique, et les observatoires. Il s'agit en général de structures déjà en place. En ce qui concerne la production statistique, le constat fait est le suivant :

- ✓ en premier lieu, il y a les statistiques courantes qui devraient être produites par le système national statistique. Il y a la demande classique en statistiques de prix, comptes nationaux, statistiques du commerce extérieur, statistiques des finances publiques et notamment le tableau des opérations financières de l'Etat et les statistiques agricoles. Certaines de ces statistiques permettent de caler le cadre macroéconomique dans lequel se déroule le suivi de la pauvreté (comptes nationaux, prix, etc.) ; d'autres encore permettent soit de suivre des programmes sectoriels dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (statistiques de la santé), soit de mesurer l'effort des pouvoirs publics en matière d'allocations des ressources pour le suivi de la pauvreté (finances publiques, CDMT).
  
- ✓ en second lieu, il y a la demande nouvelle relative aux domaines tels que l'environnement et la gouvernance. Dans certains cas, cette nouvelle demande n'est pas complètement déconnectée des statistiques classiques (cas des statistiques des finances publiques qui permettent également d'apprécier les questions de gouvernance économique), mais dans d'autres, il s'agit d'une demande réellement nouvelle qu'il faut intégrer dans les programmes statistiques (par exemple les opinions des populations sur la gestion de la chose publique, les questions de gouvernance politique).

A quelques exceptions près, selon les pays (Burkina Faso, Mauritanie) ou selon les secteurs (finances publiques, éducation, santé), les systèmes statistiques nationaux connaissent certains dysfonctionnements.

---

<sup>26</sup> Cf les différents rapports de mission des experts AFRISTAT

En ce qui concerne les évaluations d'impacts, aucun des pays visités ne dispose de pré-requis pour répondre actuellement aux besoins d'information pour cette tâche. Des actions de renforcement sont indispensables dans tous les cas nécessaires pour le développement des systèmes statistiques nationaux. Malheureusement mis à part le Burkina Faso, où certaines actions sont déjà prévues (mais leur planification n'indique pas nécessairement les échéances auxquels les systèmes concernés seront en mesure de livrer les informations sur une base régulière et fiable), aucun Etat ne dispose d'un programme de renforcement des capacités. Certes, le Burundi, le Congo et le Tchad disposent d'un programme de développement de la statistique, mais le financement de ce programme n'est pas assuré.

### **III.5 Architecture des dispositifs de suivi**

Suivant l'architecture à mettre en place, les changements à opérer seront plus ou moins difficiles, plus ou moins coûteux et rarement optimaux du premier coup (le processus est nécessairement itératif). Les dimensions politique (l'engagement des décideurs) et technique (ressources humaines compétentes) feront la différence. La méthodologie envisagée se doit d'intégrer à la fois les moyens à mettre en œuvre et explorer le champ des interventions à couvrir.

Les pays visités ont manifesté leur ferme volonté de mettre une architecture cohérente répondant aux préoccupations du dispositif de suivi et évaluation des DSRP. A l'heure actuelle, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Guinée, Madagascar et le Tchad ont mené plusieurs réflexions dans ce sens.

**Encadré N°6** : Caractéristiques du cadre de suivi de la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté

Afin de suivre annuellement l'état d'avancement de la stratégie et des programmes sectoriels mis en œuvre, les autorités comoriennes ont articulé le système global de suivi et évaluation de leur pays autour de trois sous systèmes :

**a. Le sous-système de suivi des actions prioritaires de la SCRP** permettra d'apprécier les performances en matière d'efforts réalisés (affectations budgétaires et financières ainsi que les réalisations physiques) sur la base des indicateurs d'intrants mais aussi des résultats opérationnels (réalisations physiques).

**b. Le sous-système de suivi des actions prioritaires** concerne le suivi des indicateurs de résultats au niveau des actions prioritaires mises en œuvre au niveau de chaque axe stratégique retenu. Tout en définissant les objectifs spécifiques mesurables pour chaque axe stratégique, ce sous système permet d'apprécier dans quelle mesure ces OSM ont été atteints.

**c. Le sous-système de l'analyse des politiques d'intervention et d'évaluation de leurs impacts** concerne les activités et les indicateurs liés à l'évaluation des impacts des politiques et programmes mis en œuvre.

Finalement, il ressort que toutes les composantes d'un système d'informations pour le suivi et évaluation de la SCRP ont été prises en compte même si elles ne figurent pas explicitement dans les annexes du DSRP-I.

**Source** : Rapport de mission Moroni, avril 2004

### **III.6 Instruments de mise en œuvre et de suivi des DSRP**

Le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) constitue la base de la mise en cohérence des mesures et actions envisagées dans le DSRP, avec les contraintes budgétaires et les besoins de stabilité macro-économique. Face aux lacunes concernant les données et analyses de la pauvreté, le lien entre les cadres macro-économiques et les objectifs de réduction de la pauvreté ne peut être clairement établi, et il devient ainsi difficile de procéder à des arbitrages dans la répartition des dépenses publiques en faveur des pauvres, de fixer les priorités et les moyens requis pour atteindre les objectifs fixés. D'un autre côté, le suivi de l'exécution effective des dépenses publiques et leur transparence, ainsi que de la réalisations des produits, dans le contexte de la déconcentration et de la décentralisation, nécessitent la mise en place de systèmes rénovés d'information sur le budget, parallèlement au suivi d'indicateurs de bonne gouvernance et de transparence de la gestion publique.

Un autre constat est la méconnaissance des mécanismes de mise en œuvre des DSRP dans pratiquement tous les pays. En effet, les structures administratives ne semblent pas reconnaître les rôles qu'elles doivent jouer dans le cadre de la mise en œuvre des DSRP. Ces structures pensent que la mise en œuvre des DSRP est uniquement du ressort des cellules techniques mises en place dans tous les pays<sup>27</sup>.

### **III.6 Indicateurs développés**

*La problématique de la détermination des indicateurs reste entière dans plusieurs pays*

Une liste d'indicateurs de suivi a été établie dans tous les pays. Dans la plupart, le nombre d'indicateurs retenus est élevé (cas du Tchad avec 206 indicateurs). Certains pays ont revu leur liste initiale d'indicateurs afin de proposer un noyau d'indicateurs prioritaires objectivement vérifiables pour faciliter la rédaction des rapports de progrès réalisés. En rapport avec la vocation et le caractère englobant des DSRP et des divers groupes thématiques retenus, un nombre plus limité d'indicateurs est retenu pour chaque domaine et secteur. C'est le cas du Burkina Faso, du Burundi, de la Guinée, de Madagascar et de la Mauritanie. Pour ce qui est du Tchad, du Congo, du Togo et du Cap Vert où la liste des indicateurs pour le suivi des DSRP et des OMD doit être revue et finalisée .

Les systèmes actuels d'investigation de tous les Etats ne peuvent fournir qu'un nombre limité d'indicateurs pour le suivi et évaluation des DSRP et des OMD. Les difficultés en matière de financement des opérations de collecte sont énormes dans tous les Etats. Actuellement, aucun des pays ne disposent d'un programme d'opérations de collecte à moyen terme dont le financement est acquis.

---

<sup>27</sup> Les secrétariats de pilotage des DSRP sont généralement rattachés au ministère des finances ou au ministère en charge du plan

#### **Encadré n°7** : Production des indicateurs au Burundi

Le noyau d'indicateurs proposés devrait répondre rapidement à la satisfaction des besoins les plus immédiats en matière de suivi de la mise en œuvre de la CSLP-I et créer les conditions pour le développement de nouveaux instruments répondant de façon plus pertinente et progressive aux attentes des utilisateurs. Il faut toutefois noter que la réflexion méthodologique pour la mise en place d'un noyau d'indicateurs pertinents, mesurables, fiables et objectivement vérifiables, est permanente dans la mesure où les outils d'analyse seront progressivement affinés, et ce, pour parvenir à une qualité minimale des données.

Le CSLP en tant que cadre unique de référence pour l'action gouvernementale et l'intervention des partenaires au développement, doit pouvoir intégrer les différents mécanismes de suivi et répondre aux différentes demandes d'informations, notamment celles requises pour le suivi des objectifs internationaux de développement.

C'est pourquoi le suivi du CSLP constitue une dimension importante du processus. Malheureusement, cet aspect a été insuffisamment abordé lors de la formulation du CSLP-I. En effet, bien qu'il soit prévu la mise en place d'un système d'information statistique intégré pour le suivi du cadre stratégique, ***il reste à définir une véritable politique pour le développement de la statistique qui intègre la définition des rôles de tous les acteurs, notamment les principaux producteurs de données.***

**Source** : Rapport de mission Burundi, juillet 2004

### **III.7 Besoins d'appui et type d'interventions sollicitées**

Les multiples défis liés au système national de gestion de l'information statistique, et la nouveauté que représente la mise en place d'un système d'information pour le suivi et l'évaluation des DSRP et des OMD, laissent apparaître plusieurs domaines d'appui nécessaires au bon fonctionnement des dispositifs qui sont prévus.

Hormis l'assistance financière nécessaire pour l'acquisition des équipements et le fonctionnement des structures, les appuis recherchés s'orientent vers :

- le renforcement des capacités des ressources humaines à travers l'organisation d'ateliers de formation à l'endroit des cadres chargés de gérer le système ;
- la conception des outils de collecte, de traitement et d'analyse et de diffusion des données ;
- l'identification d'indicateurs pertinents et répondant aux attentes des principaux partenaires ;
- l'architecture des dispositifs et la définition des rôles des différents acteurs ;
- la conception d'un système approprié de suivi et d'évaluation des politiques et son internalisation à tous les niveaux.

Le renforcement durable des capacités est un processus de longue haleine, eu égard aux défis qui sont évoqués et aux priorités qui doivent être retenues. Le renforcement des

capacités comprend plusieurs dimensions. Par conséquent, une réflexion approfondie est nécessaire pour arriver à des solutions pertinentes, durables et soutenables.

De plus, il convient que ce processus soit planifié et organisé en concertation continue avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

### ***III.8 Conclusion partielle***

Le processus DSRP, qui a été accepté sur une grande échelle, a proposé un ensemble de messages clés pour le suivi et évaluation des politiques mises en œuvre. Il est généralement admis que l'élaboration et la mise en œuvre de DSRP imposent une charge importante de travail à laquelle les Etats n'arrivent pas encore à faire face, aussi bien du point de vue de l'analyse que de l'organisation des statistiques qui sont collectées. D'une manière générale, il existe dans tous les Etats disposant d'un DSRP une volonté manifeste de développer de façon opérationnelle le système d'information afin de répondre aux demandes de données nécessaires au suivi et évaluation des DSRP et des OMD. Mais cette volonté est handicapée par le manque de systèmes de gestion de l'information. On note également un déficit de capacité eu égard à la complexité de la thématique « suivi des DSRP et des OMD ».

L'existence de fortes préoccupations liées au suivi et évaluation des DSRP et des OMD devrait être exploitée par les systèmes statistiques nationaux. La mise en place d'un cadre de dialogue et de responsabilisation entre producteurs, utilisateurs et partenaires techniques et financiers est la piste la plus adaptée qui puisse assurer la convergence des points de vue sur la nécessité de la mise en place de systèmes de collecte des données nouvelles pour répondre aux besoins d'informations pour le suivi et évaluation des DSRP et des OMD.

Il faudra poursuivre les efforts en vue d'améliorer les connaissances sur les systèmes d'information et encourager la mise en commun des efforts dans le cadre de la production statistique. Il faudra également être patient et faire preuve de réalisme au sujet des objectifs susceptibles d'être atteints à court terme, tout en insistant sur le développement des capacités qui permettront aux Etats de suivre les progrès accomplis à moyen et à long termes dans le cadre du suivi de la pauvreté et des OMD.

## IV Orientations et recommandations

Face à l'enjeu que représente aujourd'hui les DSRP/CSLP, la mise en place du système d'information efficient et cohérent doit se fonder sur quatre dimensions que sont :

- ✓ la dimension ressources humaines ;
- ✓ la dimension institutionnelle ;
- ✓ la dimension spatiale ;
- ✓ la dimension temporelle.

La maîtrise de ces quatre dimensions concourt à l'élaboration d'une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). Ce qui aboutit à une dynamisation des systèmes statistiques nationaux et un renforcement des capacités techniques et de gestion. Par ailleurs, une évaluation au niveau des INS ou des SSN dans les pays où il existe un système d'information fonctionnel pour le suivi et évaluation des DSRP/OMD donnera des orientations nouvelles. La définition des indicateurs qui constitue le noyau du système d'information, tout en se fondant sur les quatre dimensions sus-visées doit se faire avec réalisme. Pour ce faire l'approche pratique axée sur les réalités spécifiques des pays doit être privilégiée par rapport à la théorie.

### ***VI.1 Les quatre dimensions indispensables.***

#### *Quatre dimensions pour un système d'information cohérent*

- i.* La dimension institutionnelle : il s'agit de prendre en compte la nécessité d'animer le réseau des intervenants institutionnels pour que l'information puisse circuler de façon « optimale ». C'est aussi à ce niveau que devront être gérées les questions liées au financement du système, à court et moyen termes, assurant la pérennisation des outils développés. Ces activités sont à impulser par une cellule de coordination.<sup>28</sup>
- ii.* La dimension spatiale : elle représente le partage de travail (cahier des charges) les différents intervenants du système d'information (la base de données sur la pauvreté) qui doit spécifier en détail les données à collecter et l'organisation de l'information statistique pour chacun des secteurs prioritaires, zones géographiques sensibles, type de populations, etc. ainsi que les niveaux de désagrégation à retenir.
- iii.* La dimension temporelle : les politiques mises en œuvre dans le cadre des DSRP ciblant les groupes les plus vulnérables de la société, il faut alors s'assurer qu'ils ont vraiment été touchés par les effets attendus des politiques menées. Il s'agit là de mettre en place un système crédible d'évaluation d'impact des actions entreprises. La dynamique que sous-tend cette dimension se réfère à l'obligation de rendre compte régulièrement, et de mesurer le rythme des changements intervenus par rapport aux objectifs visés. Cela suppose la production périodique d'un rapport d'avancement des activités à diffuser à l'ensemble des parties prenantes intégrant leurs éventuelles retro-informations.
- iv.* La dimension ressources humaines : elle recouvre la mobilisation des techniciens et la promotion d'un programme de renforcement des capacités opérationnelles dans un contexte de rareté des ressources humaines compétentes et qualifiées. Dans un

---

<sup>28</sup> En valorisant bien entendu les instances existantes, comme le Conseil national de la Statistique

premier temps, il faudra envisager un rôle multiple (de la collecte des données de base à la validation finale des résultats analysés) pour chacun des services statistiques ou de gestion impliqués dans le suivi et évaluation des DSRP.

#### ***IV.2 Renforcement des capacités techniques et de gestion***

La capacité à mettre en œuvre une stratégie est souvent plus importante que la stratégie elle-même. D'où la nécessité de doter les SSN de compétences éprouvées en matière de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des résultats. La mobilité du personnel qui caractérise de nos jours les INS n'augure pas de bonnes perspectives pour leur SSN. La mobilisation de cadres avec un accompagnement en ressources matérielles et financières est nécessaire pour accomplir ce renforcement de capacité des SSN. Une amélioration des conditions de travail permettrait de limiter les départs des cadres compétents du SSN. Ce renforcement peut démarrer par l'INS qui assure la coordination de tout le système statistique national.

#### ***IV.3 Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS)***

*Développer les systèmes nationaux de statistique pour une meilleure efficacité des systèmes d'information*

La statistique est devenue un élément de la gouvernance. Ainsi, son développement s'inscrit dans la durée et incombe avant tout au pouvoir politique national. Pour qu'un système d'information soit efficace, des investissements doivent être consentis afin de s'assurer que les données nécessaires seront disponibles et à temps. La complexité des interrelations entre les différents acteurs, observées au niveau du système ainsi que la rareté des ressources imposent que le SSN fonctionne sur la base d'une stratégie bien pensée. Ce qui conduit à la mise en place de stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS).

La SNDS doit prendre en compte : i) les utilisations et les utilisateurs prioritaires, ii) les besoins d'informations à satisfaire, iii) les missions attribuées à la statistique publique, iv) la production en tenant compte des visions et projections dans le futur, v) les moyens, vi) les ressources humaines, vii) l'organisation générale et viii) le cadre institutionnel et technico-administratif. Deux étapes importantes marquent les SNDS :

- a) l'élaboration comprend l'engagement, la feuille de route, le diagnostic et la vision, les stratégies et les plans d'actions. L'engagement procède de l'opportunité ou non de lancer une telle opération de planification stratégique. Il conduit à la décision d'élaborer les SNDS. Il permet de définir la démarche à adopter. La feuille de route permet de s'accorder sur les objectifs de l'exercice, sur les modalités pratiques de la démarche, les moyens humains, le calendrier de réalisation et le budget nécessaire à la réalisation. La phase du diagnostic et de la vision permet dans un premier temps, de savoir où en est le système statistique national aujourd'hui et d'identifier les causes de cette situation et dans un second temps de s'accorder sur la vision à moyen terme en répondant à deux nouvelles questions : celles de savoir ce que le SSN doit être ? et comment doit-il évoluer ? La stratégie se définit comme un ensemble d'actions

coordonnées en vue d'atteindre les résultats visés. Il s'agit ici de définir les facteurs futurs et les résultats futurs. La méthode des scénarios est conseillée à la phase des stratégies. A la phase des plans d'actions, il s'agit : i) de traduire la stratégie en termes opérationnels en établissant un chronogramme des actions et ii) d'arrêter les mécanismes de mise en œuvre et de suivi et évaluation. A chaque phase, l'on doit organiser un atelier sur les résultats.

- b) la mise en œuvre, qui peut durer de 3 à 4 ans, permet de transformer la stratégie en un processus continu. La première programmation sera d'autant plus indicative que l'on s'éloigne de l'année de démarrage. Il faut une révision régulière de cette programmation initiale en tenant compte des changements inévitables, des nouvelles opportunités et de l'expérience acquise. Le début de la mise en œuvre doit faire l'objet d'un atelier d'information et de partage. Des rapports annuels seront rédigés afin de suivre l'exécution. Une évaluation à mi-parcours ainsi qu'une évaluation finale s'avèrent nécessaires pour opérer adéquatement les révisions.

D'une façon générale, l'on ne doit pas perdre de vue que la meilleure stratégie est celle que les capacités nationales seront à même d'élaborer et de conduire et que cette stratégie doit aussi envisager les mesures qui amélioreront durablement ces capacités nationales. Une chose est sûre, toute stratégie est une hypothèse qui repose sur une relation de cause à effet qui sera mise en œuvre dans un contexte qui reste incertain par nature<sup>29</sup>.

#### ***IV.4 Evaluation permanente des systèmes d'information pour le suivi des DSRP***

Le développement de la politique sociale a introduit un comportement nouveau : celui d'un engouement pour les statistiques sociales. Or le processus DSRP s'est inscrit en droite ligne de ce développement comportemental. Beaucoup de ressources surtout matérielles et financières ont été injectées pour la production de données sur les conditions de vie des populations. Ce « leit motiv » s'est développé au détriment des autres domaines de la production statistique. Or le suivi et l'évaluation des stratégies de développement ont plus besoin d'un mécanisme systémique de production statistique que de résultats parcellaires par domaines. La question est de savoir si cette injection massive de ressources a consolidé l'appareil statistique ou l'a plutôt fragilisé.

Dans les INS où il existe un système d'information pour le suivi des DSRP une évaluation permanente est nécessaire. Elle permettra d'apprécier les résultats et l'impact de cette évolution sur les SSN en général et singulièrement sur les INS. Cette évaluation fondée sur la retro-action et le contrôle doit être menée de façon interne et externe. La retro-action portera sur les données relatives au rendement du système et le contrôle consistera à surveiller la retro-action pour vérifier si le système d'information n'a pas dévié de l'objectif déterminé. L'appréciation du personnel en poste dans les INS est déterminante. Elle donne un jugement sur les conditions sociales de production et sur la qualité des statistiques produites. De même l'appréciation externe est cruciale car elle apprécie les relations du système d'information avec son environnement extérieur. Les résultats de cette évaluation

---

<sup>29</sup> Gérard Chenais (2003) : Stratégies de Développement de la Statistique Nationale (SDSN) : Eléments d'une démarche d'élaboration. Document de travail. PARIS21. pp. 3 et 9.

permanente permettront d'opérer les ajustements nécessaires ajustements nécessaires et de réorienter le processus vers des logiques de pérennisation et non de mode.

#### ***IV.5 Construction et présentation des indicateurs de suivi et évaluation***

*La définition des indicateurs est une démarche itérative*

Les travaux de définition des indicateurs doivent se faire suivant une approche méthodologique qui assure leur adéquation avec les cibles et objectifs du CSLP et qui tient beaucoup compte des ressources (humaines, matérielles et financières) disponibles. Une quarantaine d'indicateurs fondés sur des critères objectifs est largement suffisante. Ce sont des critères de pertinence, d'observabilité et de d'opérationnalité. Pour bien construire une batterie adéquate d'indicateurs, l'on peut suivre le cheminement ci-après : i) formuler clairement le nom de l'indicateur, ii) identifier le cadre de référence : en dehors du CSLP et des OMD on peut noter d'autres cadres d'accord avec les partenaires bilatéraux ou multilatéraux (la Coopération française, La Francophonie, ....), iii) le type d'indicateurs (input, produit, résultat, impact). La précision sur le type d'indicateur permet de se faire une bonne idée de la source et iv) la source. Elle constitue une bonne indication pour la périodicité. La présentation de la batterie d'indicateurs de suivi sous format tableau est très recommandée. Cette présentation peut se fait soit par domaine suivi (santé, éducation, emploi, macro-économie, ...) soit par axe stratégique. Cependant la présentation suivant les deux types de tableau permet de mieux assurer la cohérence nécessaire à la mise en place d'un système d'information.

#### ***IV.6 Leçons tirées et perspectives***

De cet état de lieux sur l'architecture des systèmes d'information pour le suivi des Stratégies de réduction de la pauvreté et des Objectifs du millénaire pour le développement, il se dégage les principales leçons ci-après :

- ✓ une absence quasi-générale de stratégie d'archivage et de valorisation des données ;
- ✓ une insuffisance de coordination institutionnelle dans les systèmes statistiques nationaux ;
- ✓ les dispositifs de suivi et évaluation mis en place sont disparates et généralement complexes. Il n'est pas évident qu'ils permettent une retro-action systématique et rapide vers les différents utilisateurs surtout vers les décideurs politiques afin de permettre d'opérer les ajustements nécessaires ;
- ✓ les relations entre le suivi et évaluation et le processus de programmation budgétaire sont encore floues ;
- ✓ les évaluations des impacts qui impliquent l'établissement de lien bijectif direct entre les résultats et une cible de développement sont, dans la majorité des Etats, envisagées pour le long terme ;
- ✓ hormis quelques cas, les capacités actuelles et même potentielles sont faibles. Les institutions impliquées ne disposent ni qualitativement ni quantitativement des ressources leur permettant d'assurer le rôle de suivi. Ceci est tout aussi vrai pour la société civile ;

- ✓ les formats des rapports annuels ne sont pas encore clairement définis et varient d'un pays à un autre. De plus les dispositifs en place ne sont pas en mesure de garantir la production régulière des différents rapports de suivi (RNDH, Rapport de mise en œuvre, Rapport de progrès OMD...);
- ✓ dans la plupart des pays, il n'existe pas de plan de renforcement des capacités.

Il se dégage des besoins de mise en place de dispositifs adéquatement en relation avec les capacités actuelles et prévisionnelles des Etats à un mécanisme harmonisé et qui assure la comparabilité internationale. Ce mécanisme aura pour composantes :

- ✓ un cadre de référence minimum commun de mise en place d'un système d'information pour le suivi de la pauvreté assorti d'un support méthodologique clair et concis qui assure l'opérationnalisation du mécanisme au niveau des Etats;
- ✓ une base de données-type.

Le cadre de référence doit permettre :

- i) d'assurer un cadre institutionnel de suivi et évaluation adapté aux ressources disponibles des Etats ;
- ii) d'établir une liste d'indicateurs indispensables au suivi et évaluation des DSRP et OMD ;
- iii) de mettre en place une base de données type assurant un archivage et un système de reportage qui valorise le suivi de la pauvreté ;
- iv) d'identifier un dispositif minimum qui assure l'alimentation de la liste des indicateurs identifiés pour le suivi et évaluation des DSRP et OMD.

# **Annexes**

## **Annexe 1 : Résumé du rapport de mission au Burkina Faso**

L'adoption d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en mai 2000 s'inscrivait dans une perspective socio-économique meilleure pour la population. En effet, la préoccupation essentielle du gouvernement à travers ce premier CSLP était de fonder la stratégie de développement socio-économique sur un impact renforcé des politiques publiques et sur la nécessité d'augmenter le pouvoir d'achat des pauvres et de leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social. Les résultats de la mise œuvre de ce CSLP n'ayant pas été à la hauteur des espérances, le gouvernement s'est engagé dans un processus de révision du premier CSLP qui a abouti à un CSLP de 2<sup>ème</sup> génération avec un mécanisme de suivi et évaluation consolidé fondé sur un système d'information plus performant. La nouveauté dans ce processus est l'élaboration d'un programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du 2<sup>nd</sup> CSLP 2004-2006.

L'évaluation du système d'information pour le suivi et évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) du CSLP a mis en exergue l'urgence et la nécessité d'une réorganisation du système statistique national (SSN) sur la base d'un plan d'actions cohérent de mise en œuvre de la stratégie de développement de l'appareil statistique. Les textes régissant l'INSD doivent maintenant être adaptés au contexte nouveau des INS qui est celui avant tout d'un service public au mode de fonctionnement axé sur les résultats. Pour le moment le Conseil National de la Coopération Statistique (CNCS) ne joue pas pleinement son rôle. L'élaboration du schéma directeur de la statistique constitue déjà un pas très important vers une réelle dynamisation du Conseil National de la Coopération Statistique et de l'INSD.

L'Observatoire national de la pauvreté et du développement humain durable (ONAPAD) qui constitue un fleuron au sein du SSN a cependant besoin d'un encrage institutionnel adéquat pour mener à bien ses missions.

Plusieurs opérations de collecte ont été réalisées au Burkina Faso, ce qui constitue une masse importante d'informations nécessaires au calcul d'indicateurs pertinents pour le suivi du CSLP. Les travaux statistiques effectués par les services des ministères sectoriels prouvent à suffisance la présence de capacité technique pouvant servir de levier à la mise en place d'un système d'information efficace.

La définition des indicateurs doit être faite dans le but d'en retenir un nombre raisonnable (une quarantaine) en adéquation avec les objectifs du CSLP et la disponibilité des ressources. Elle doit être fondée sur des critères de pertinence, d'observabilité et d'opérationnalité de la production des indicateurs. Les recommandations ci-après ont été formulées :

- a) Dynamiser le Conseil National de la Coopération Statistique afin de relancer les échanges entre producteurs et utilisateurs de statistiques qui constituent un forum important dans le développement de l'appareil statistique ;
- b) Définir les missions et un encrage institutionnel qui permettront d'assurer l'effectivité du rôle que doit jouer l'Observatoire de la pauvreté dans le processus de développement ;
- c) Définir un mécanisme de motivation des ressources humaines de l'INSD afin de permettre à l'institution de jouer son rôle de chef de file du SSN ;
- d) Définir une liste d'indicateurs en tenant compte des ressources disponibles (humaines, matérielles et financières) et en capitalisant les résultats d'un certain nombre de travaux tels que l'élaboration des méta-données sur les indicateurs retenus ;
- e) Renforcer les capacités en matière de collecte, de traitement et de diffusion des données et aussi en analyse des résultats sur la réduction de la pauvreté.

## **Annexe 2 : Résumé du rapport de mission au Burundi**

Dans le cadre de l'initiative PPTTE, le Burundi a élaboré un CSLP-I afin de définir les grands objectifs de son développement pour la période 2003-2006 et orienter la politique économique dans le sens d'une réduction plus rapide et durable de la pauvreté. Le CSLP - I constitue une étape importante vers l'élaboration du CSLP complet dont les travaux ont été officiellement lancés le 21 mai 2004. Cependant des limitations, dont l'absence d'un noyau d'indicateurs de suivi CSLP-I, risquent de biaiser les analyses de diagnostic de la pauvreté.

Le noyau d'indicateurs proposés, doit répondre à la satisfaction des besoins les plus immédiats en matière de suivi de la mise en œuvre de la CSLP-I et amorcer le développement de nouveaux instruments répondant aux attentes des utilisateurs. Il faut toutefois noter que cette réflexion méthodologique doit être permanente, que les outils d'analyses doivent être progressivement affinés, afin de garantir une *qualité minimale des données*. Ces aspects n'ont pas été suffisamment traités lors de la formulation du CSLP-I et il reste à définir une véritable politique pour le développement de la statistique qui intègre la définition des rôles de tous les acteurs, notamment les principaux producteurs de données.

La coexistence de trois bases de données, produisant pour l'essentiel les mêmes indicateurs a été aussi constatée : (i) la base sur le développement humain durable (DHD), bénéficiant de l'appui du PNUD ; (ii) la banque de données socio-économique du Burundi (BDSEB) appuyée par l'UNICEF et (iii) la base de données multi-sectorielle mise en place dans le cadre de la politique nationale de population (PNP). La mission a suggéré la création d'une banque de données unique qui réponde aux préoccupations nationales, la BDSEB présentant des atouts pour répondre aux besoins des différents utilisateurs notamment ceux pour le suivi du CSLP.

La mise en place d'un dispositif de suivi du CSLP semble avoir été négligée dans la formulation du document intérimaire. Les indicateurs et les dispositifs statistiques n'ont pas été définis de manière détaillée. De plus, les ressources financières et humaines nécessaires pour assurer la collecte des statistiques pour les indicateurs n'ont pas été évoquées dans le document. Les statistiques issues des dispositifs en place, bien que disponibles, présentent des lacunes car les données administratives sont souvent peu fiables du fait d'un manque de moyens humains et financiers. De plus, la qualité des données collectées par les enquêtes n'a pas été évaluée.

La production régulière de tous les indicateurs prévus dans les CSLP paraît difficile dans la situation actuelle du système statistique du Burundi si les capacités des principaux producteurs de données ne sont pas renforcées en moyens humains, financiers et techniques. Pour assurer un suivi du CSLP, la mission fait les recommandations suivantes :

- La nécessité de produire les indicateurs pour les besoins du suivi du CSLP doit constituer une opportunité pour améliorer la capacité statistique du Burundi d'autant que les partenaires techniques et financiers du pays ont manifesté leur volonté d'accompagner le processus de renforcement du système statistique national.
- Le financement de la collecte des données pour la production de certains indicateurs est indispensable notamment dans le domaine de l'agriculture et de la comptabilité nationale. L'ISTEEBU doit finaliser son plan d'actions et le mettre en œuvre dans le cadre d'une réorganisation adéquate du SSN.
- La validation de la présente proposition des indicateurs est à réaliser dans le cadre d'un atelier ouvert à l'ensemble des parties prenantes au processus de formulation du CSLP. Ceci permettra d'aboutir à une planification coordonnée des activités de production des données à tous les niveaux et d'élaborer une proposition concertée de renforcement des capacités statistiques.

### **Annexe 3 : Résumé du rapport de mission au Cap Vert**

La mise en œuvre du Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLP) en 1997 n'a pas réussi à faire reculer le phénomène de pauvreté dans toutes ses dimensions. Pour faire face à ces défis, le Cap Vert s'est engagé depuis décembre 2000 dans le processus d'élaboration d'une stratégie plus affirmée de réduction de la pauvreté avec l'adoption du DSCRP intérimaire en janvier 2002. Une évaluation du système d'information pour le suivi et évaluation de la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (SCRP) du Cap Vert qui est en phase terminale de l'exécution du Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCRP) intérimaire et en pleine finalisation de son DSCRP complet, a mis en exergue l'urgence de la construction d'un système d'information statistique opérationnel et réaliste pour le suivi et évaluation du DSCRP fondé sur les objectifs et les actions pour la réduction de la pauvreté en définissant des indicateurs pertinents et actuels nécessaires à la mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation de la SCRП.

A ce niveau Le mécanisme de suivi et évaluation n'est pas encore décliné. Il reste à avoir une idée claire du schéma organisationnel, des acteurs et de leur rôle, des flux d'informations. Les questions de coordination et de responsabilisation restent entières. La liste des indicateurs reste à définir. Les données de base du système, vont donc provenir essentiellement des sources déjà existantes telles que les sources de données primaires (Enquêtes nationales et recensements entrepris par l'INE et le Ministère de l'Agriculture, etc.) et secondaires (Indicateurs BDEO, Tableau de Bord Social, etc.) déjà disponibles à l'INE et au niveau des ministères sectoriels et autres organismes. Les travaux statistiques effectués par les services des ministères sectoriels révèle l'existence de capacité technique pouvant servir de levier. La définition de protocole de travail et de cahier de charges, qui responsabilisent les différents organismes, constitue un aspect essentiel de la mise en place d'un système d'information cohérent.

Le Secrétariat Technique d'Appui au Développement (STAD) à qui revient le rôle d'Observatoire de la pauvreté fonctionne beaucoup plus comme un utilisateur de statistiques qu'un organe moteur du système.

Les travaux méthodologiques doivent permettre d'aboutir à des indicateurs qui sont en adéquation avec les objectifs et cibles du DSCRP en tenant compte de la disponibilité des ressources. Des critères de pertinence, d'observabilité et d'opérationnalité doivent guider la production de ces indicateurs. La liste des indicateurs de base contenue dans le rapport sur les OMD pourrait constituer un point de départ. Les recommandations ci-après ont été formulées :

- Définir une meilleure coordination entre producteurs et utilisateurs de données à travers le Conseil National de Statistique et la mise en œuvre systématique de protocoles de travail entre l'INE et les organismes sectoriels producteurs de statistiques pour améliorer les relations de travail, la confiance mutuelle et une meilleure compréhension des méthodologies, définitions et concepts utilisés par les uns et les autres ;
- Mettre en place un cadre légal et réglementaire qui assure une bonne coordination institutionnelle et technique du mécanisme de suivi et évaluation de la SCRП serait un atout majeur ;
- Définir un véritable schéma directeur de la statistique ayant pour objectif l'amélioration de la couverture thématique des données et qui tient compte des objectifs et cibles du DSCRP afin d'en assurer une bonne adéquation avec les indicateurs à produire ;
- Dynamiser l'observatoire de la pauvreté avec des missions et un encrage institutionnel bien définis lui permettant d'assurer l'effectivité du rôle que doit jouer un tel instrument dans le processus de développement ;
- Opérer une standardisation et une harmonisation du format des données de base ;
- Privilégier les sources administratives surtout au niveau des GEP sectoriels ;
- Définir une liste d'indicateurs en tenant compte des ressources (humaines, matérielles et financières) disponibles.

#### **Annexe 4 : Résumé du rapport de mission au Congo**

Le DRSP intérimaire en cours de finalisation est formulé dans le cadre d'un processus participatif et itératif ayant fait intervenir l'ensemble des parties prenantes (Gouvernement, Institutions républicaines, l'Université, ONG, organisations professionnelles et syndicales et partenaires au développement), dans les réflexions au sein des équipes techniques ainsi que dans la dynamique des concertations engagées. Au niveau de la base, des concertations ont été organisées, permettant aux populations d'orienter le choix des objectifs à atteindre et des stratégies à mettre en place. Si la mise en cohérence du DRSP intérimaire avec les orientations stratégiques antérieures a été effective, il n'en demeure pas moins que les processus de sa formulation se trouvent limités par l'absence de données et d'analyses complètes, fiables et récentes. Le DRSP intérimaire est limité car les données utilisées sont très anciennes et l'analyse approfondie sur les déterminants de la pauvreté est handicapée par l'absence de données à jour sur les seuils.

La présente évaluation a mis en exergue l'urgence de mettre en place une stratégie pertinente et durable pour le développement de la statistique, car elle constitue un facteur central dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP intérimaire et de l'élaboration du DSRP complet, compte tenu de deux enjeux majeurs que sont :

- la véritable appropriation nationale des politiques publiques à travers une appréciation correcte de la performance du pays en termes de suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté et des OMD à travers une bonne appréciation des conditions de vie des populations ;
- l'approche basée sur les résultats et la nouvelle conditionnalité de l'aide au développement, qui nécessitent des indicateurs pertinents, fiables, objectivement vérifiables et régulièrement mis à jour.

Le noyau d'indicateurs proposés dans le DSRP intérimaire devrait permettre de bâtir un plan d'actions qui, d'une part, donnera satisfaction aux besoins en matière de données statistiques pour la formulation du DSRP final et, d'autre part, créera les conditions pour le développement de nouveaux produits répondant de façon plus adaptée et progressive aux attentes des utilisateurs.

Il faut toutefois noter que la réflexion méthodologique pour la mise en place d'un noyau d'indicateurs pertinents, fiables et objectivement vérifiables, doit être permanente dans la mesure où les outils d'analyse sont affinés progressivement. Les recommandations suivantes ont été formulées :

- ✓ Engagement des pouvoirs publics : Inscrire la consolidation du système national de statistique dans une perspective d'amélioration de l'efficacité des services publics. A cet égard la statistique doit pouvoir bénéficier des mêmes considérations et moyens de la part des pouvoirs publics ;
- ✓ Coordination statistique : Re-dynamiser le Conseil National de Statistique par la révision du cadre légal et réglementaire ;
- ✓ Réorganisation : Revoir les missions et attributions des différentes composantes statistiques et établir des liens fonctionnels entre elles ;
- ✓ Indicateurs : Revoir la liste des indicateurs en tenant compte des objectifs du DSRP intérimaire et en identifiant clairement la source de données pour chaque indicateurs ainsi que leur fréquence de production.

## **Annexe 5 : Résumé du rapport de mission aux Comores**

La présente évaluation du système statistique national des Comores s'inscrit dans le cadre des premières activités prévues pour la mise en œuvre du programme d'appui pour le suivi des DSRP et des OMD. Les résultats obtenus vont contribuer à alimenter la connaissance sur l'état des lieux des systèmes d'information statistique et sur leur articulation afin de permettre de les harmoniser.

Le choix des Comores pour effectuer l'évaluation sur le système statistique a révélé une situation particulière par rapport à celle qui prévaut dans la majorité des autres pays où la production statistique est relativement abondante. En outre, les enquêtes réalisées par les différents acteurs du système statistique national ne sont pas toujours coordonnées ni au niveau méthodologique, ni sur le plan des concepts et des nomenclatures, ce qui hypothèque sérieusement les possibilités de suivi temporel des résultats et les analyses comparatives avec d'autres pays.

Sortant d'une situation de crise sociale, le pays amorce un nouveau tournant socio-politique et économique avec les premiers travaux de l'élaboration de son DSRP. A cette l'occasion, les autorités politiques, conscientes des insuffisances de la production statistique actuelle, ont confirmé leur engagement d'œuvrer dans le sens du développement de l'appareil statistique national.

La gestion de tous les efforts que l'ensemble des partenaires, et en particulier la partie nationale voudra bien prendre pour s'investir dans le renforcement des capacités institutionnelles et statistiques constitue aussi un autre challenge à relever pour accompagner le cycle de réalisation des activités prévues dans le DSRP sur la période 2004-2007. La mission a noté avec satisfaction l'ambition des autorités comoriennes de mettre en place très rapidement d'un observatoire de la pauvreté et du développement humain.

Au vue de la situation actuelle et des besoins exprimés pour le suivi et évaluation de la pauvreté, les aspects à privilégier dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités statistiques à court et moyen terme pourraient être les suivants :

- ✓ Activer les démarches pour l'élaboration d'un cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités statistiques ;
- ✓ Définir un programme statistique national prenant en compte les investissements à réaliser afin de permettre au système statistique de s'inscrire dans un cycle régulier de production statistique répondant aux divers besoins exprimés ;
- ✓ Développer et susciter, une collaboration et un partenariat plus étroits entre les différents partenaires techniques (administrations, organisations internationales et régionales, etc.) pour le développement d'outils méthodologiques harmonisés ;
- ✓ Investir dans le renforcement des capacités opérationnelles et techniques actuelles de la DNS et des principaux services statistiques ministériels ;
- ✓ Investir dans la mobilisation de moyens en vue de favoriser la publication et la diffusion des résultats des différents travaux réalisés.

## **Annexe 6 : Résumé du rapport de mission en Guinée**

La Guinée s'est engagée depuis 1984 dans un processus de transition d'une économie de type socialiste vers une économie de marché. D'importants efforts de relance économique ont été entrepris. Malgré ces efforts la Guinée connaît de sérieux problèmes de développement humain. Plusieurs initiatives qui visaient l'amélioration des conditions socio-économiques de la population n'ont pas toujours eu les résultats attendus. Le niveau des principaux indicateurs du développement social reste alarmant.

Pour faire face à ces défis, la Guinée, à l'avènement de l'initiative PPTTE, s'est engagée depuis 2000 dans le processus de stratégie de réduction de la pauvreté avec l'adoption d'un DSRP intérimaire en octobre 2000 et d'un DSRP complet en janvier 2002 dont l'objectif principal est de réduire la pauvreté. Ceci nécessite non seulement la mise en œuvre de politiques, programmes et projets (PPP) adéquats et volontaristes mais aussi un mécanisme de suivi et évaluation fondé sur une stratégie détaillée et un système d'information statistique approprié.

L'articulation entre le DSRP et les PPP en cours a fait l'objet d'une réflexion lancée à partir des Rapports Nationaux sur le Développement Humain. Dans cette recherche d'adéquation, les PPP ont fait l'objet de révision pour les adapter au contenu du DSRP. Des réformes institutionnelles portant sur la déconcentration budgétaire et l'adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire ont été mises en œuvre. Ces réformes viennent s'ajouter à l'adoption en 1997 d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) pour quatre secteurs prioritaires que sont la santé, l'éducation, le développement rural et les infrastructures routières et en 2000 pour quatre autres à savoir la justice, l'urbanisme et l'habitat, les affaires sociales et l'hydraulique villageoise. Mais le processus CDMT a connu un piétinement à cause de la faiblesse des capacités techniques. Un Programme d'Appui au renforcement des capacités à la base et un Programme d'Appui au renforcement des capacités institutionnelles ont été développés.

La liste des indicateurs (123) doit être révisée dans le but d'en avoir un nombre plus réduit (une quarantaine) en adéquation avec les objectifs et cibles du DSRP. Les travaux de révision pourraient avoir comme point de départ les résultats des travaux sur les méta données avec des critères d'observabilité et d'opérationnalité de la production des indicateurs. L'élaboration d'un schéma directeur de la statistique, la dynamisation du Conseil National de la Statistique et la mise en place d'un véritable observatoire de la pauvreté constituent les axes d'amélioration du système d'information nécessaire au suivi et évaluation du DSRP pour lequel la Guinée doit encore fournir des efforts. Des questions institutionnelles restent à examiner pour une meilleure fonctionnalité de tout le système d'information.

Cependant des questions de la mise en place d'un cadre institutionnel harmonieux restent à examiner. A l'issue de l'évaluation du système d'information de la Guinée, les recommandations ci-après ont été formulées :

- a) Mettre en place un cadre formel de concertation des partenaires au développement. Un ou deux services leaders pouvant impulser une dynamique d'ensemble doivent être identifiés ;
- b) Dynamiser le Conseil National de la Statistique. Les échanges entre producteurs et utilisateurs de statistiques qui constituent un forum important dans le développement de l'appareil statistique doivent être programmés de façon pérenne et régulière (au moins une fois par an avant la session budgétaire).
- c) Définir un schéma directeur de la statistique qui tient compte des objectifs et cibles du DSRP afin d'en assurer une bonne adéquation avec les indicateurs à produire.
- d) Revisiter la liste des indicateurs en tenant compte des ressources (humaines, matérielles et financières) disponibles et en capitalisant les résultats des différentes missions sur le suivi et évaluation de la SRP.
- e) Dynamiser l'observatoire de la pauvreté avec des missions et un ancrage institutionnel bien définis permettant d'assurer l'effectivité du rôle que doit jouer un tel instrument dans le processus de développement.
- f) Renforcer les capacités en matière de collecte, de traitement et de diffusion des données et aussi en analyse de la pauvreté.

## **Annexe 7 : Résumé du rapport de mission en Mauritanie**

Les performances économiques réalisées progressivement au cours des dix-sept dernières années et en particuliers depuis l'adoption d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en février 2001, ont permis à la Mauritanie d'être admise au point d'achèvement de l'Initiative PPTTE en juin 2002. Ce qui a permis la mise en œuvre en priorité de programmes ciblés de lutte contre la pauvreté en particulier dans les secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement. Diverses réformes s'inscrivant dans une perspective socio-économique meilleure ont été engagées. Elles ont permis de stabiliser le cadre macroéconomique et de maintenir la croissance. Les divers profils de pauvreté réalisés entre 1990 et 2000 ont révélé le recul de la pauvreté. Ce qui a conduit à une actualisation du CSLP en 2002 avec un premier programme d'investissement public de soutien au CSLP pour la période 2002-2005. Malgré cela des défis restent à relever surtout en ce qui concerne i) le caractère peu distributif du régime de croissance suivi jusqu'ici par l'économie, ii) la capacité d'absorption limitée, iii) la base productive peu diversifiée, iv) la grande vulnérabilité de l'économie à des chocs exogènes, v) la nécessité d'améliorer la mobilisation et l'utilisation des ressources extérieures et vi) la nécessité de mettre en place un système de suivi et évaluation intégré.

L'évaluation du système d'information pour le suivi et évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) du CSLP a mis en exergue la nécessité d'une réorganisation du système statistique national (SSN) sur la base d'un plan d'actions cohérent qui met en œuvre efficacement la stratégie de développement de l'appareil statistique nécessaire à la mise en place d'un système d'information efficace. Plusieurs opérations de collecte ont été réalisées en Mauritanie, ce qui constitue une masse importante d'informations nécessaires au calcul d'indicateurs pertinents pour le suivi du CSLP. Mais les données restent largement sous-exploitées pour faute d'organiser des capacités permanentes et pérennes d'analyse.

L'insuffisance d'harmonisation des méthodologies et concepts et de normalisation des nomenclatures amoindrit la valeur de cette masse importante de données statistiques et surtout celle des indicateurs produits. Pour le moment, le Conseil National de la Coordination Statistique (CNCS) ne joue pas pleinement son rôle. Le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI) et l'Office National de la Statistique (ONS) devraient jouer, tous deux, un rôle central dans la mise en œuvre et l'efficacité du mécanisme de suivi de la pauvreté en veillant, respectivement, à la complémentarité des objectifs de chaque opération statistique et à l'harmonisation des approches méthodologiques.

L'Observatoire de développement humain durable (ODHD) créé en 1997 avait entre autres missions i) initier l'opérationnalisation de la démarche DHD, ii) réaliser le rapport national DHD et iii) assurer le plaidoyer de l'approche DHD. L'ODHD qui a été mis en veilleuse entre 2000 et 2003 a besoin d'un encrage institutionnel adéquat lui permettant un meilleur positionnement par rapport aux processus CSLP et OMD.

L'opérationnalisation de la Base de données sociales (MauritInfo), l'évaluation à mi-parcours du Schéma directeur de la statistique (SDS), la mise en place de neuf antennes régionales de l'ONS et la révision de la Loi statistique en cours constituent déjà des pas très importants vers la mise en place d'un Système d'information pour la Réduction de la Pauvreté cohérent et efficace.

Les recommandations ci-après ont été formulées :

- e) Accélérer le processus d'harmonisation et de normalisation dans une vision qui amoindrit les divergences et écarts inhérents à une telle opération ;
- f) Entamer des travaux plus référentiels sur les méta-données des indicateurs ;
- g) Mettre en place un cadre institutionnel qui régleme les relations entre producteurs et utilisateurs par la mise en œuvre de protocoles et qui permet à l'ONS de jouer correctement son rôle de chef de file du système statistique national.
- e) Renforcer les capacités en matière de collecte, de traitement et de diffusion des données et surtout en analyse de la pauvreté.

## **Annexe 8 : Résumé du rapport de mission à Madagascar**

La mission d'évaluation du système statistique a permis de caractériser une situation peu courante dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. En effet, l'INS de Madagascar a non seulement une riche expérience dans la pratique des enquêtes et le nouveau contexte offre des perspectives d'amélioration des pratiques passées. De plus en plus, émerge le développement de sous systèmes d'informations répondant pour l'essentiel aux préoccupations techniques à prendre en compte (effort d'harmonisation des méthodes, leur normalisation avec recommandations internationales, la disponibilité de documents méthodologiques associés à ces projets). Les principales directions techniques sectorielles sont dirigées par des statisticiens pleins d'ambitions professionnelles.

La production statistique disponible se fait dans un cadre assez proche d'un système décentralisé et plus ou moins déconcentré. Au cœur de ce système, se trouve l'INSTAT, l'Institut National de la Statistique et plusieurs structures de collecte et de traitement de données statistiques implantées dans les différents départements ministériels et organismes publics. Ce système est caractérisé par l'absence d'un cadre législatif réglementant l'activité statistique. La coordination technique des activités devant permettre une production statistique fiable et harmonisée dans l'espace et dans le temps n'est pas assurée.

Le niveau des ressources humaines en quantité et en qualité surtout au niveau décentralisé dans les provinces et/ou dans les communes pour assurer la qualité des données primaires collectées, conjugué à ces insuffisances techniques affectent énormément en aval la qualité et la fiabilité des informations statistiques produites. Cette préoccupation est un aspect important de la réussite d'une production statistique qui se veut décentralisée dans le cadre de la gestion spatialisée des ressources que préconise le DSRP. Durant le processus de transmission des données qui vont des localités de base (districts, communes, etc.) aux provinces et des provinces vers les administrations centrales, de nombreuses pertes d'informations ont lieu.

C'est pourquoi, les priorités suivantes en matière de renforcement du système statistique ont été identifiées. Il s'agit notamment de :

- la nécessité et l'urgence de contribuer à la mise en place d'un cadre légal réglementant l'activité statistique ainsi que des textes d'application pour accompagner sa mise en œuvre effective ;
- le renforcement des capacités opérationnelles et techniques de l'INSTAT dans la production et la diffusion de l'information statistique ;
- la recherche de solutions alternatives adéquates pour la formation des statisticiens en vue de satisfaire à court et moyen terme la demande croissante de cadres statisticiens dans les différents services ministériels aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé ;
- le renforcement des capacités opérationnelles et techniques des principaux services statistiques des ministères (éducation, santé, emploi, environnement, agriculture et pêche) ;
- la nécessité de rendre opérationnels les sous systèmes sectoriels d'informations dont la mise en œuvre est programmée au niveau des services de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de l'environnement et des activités agricoles.

## **Annexe 9 : Résumé du rapport de mission au Tchad**

En adoptant la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP) en juin 2003, les autorités tchadiennes ont décidé d'apporter des réponses adéquates à la dégradation des conditions de vie des populations, situation aggravée par la série de crises socio-économiques, politiques et financières de la dernière décennie. En s'engageant dans cette voie, les autorités tchadiennes sont conscientes qu'il s'agit avant tout, de circonscrire le concept de pauvreté, d'en cerner les causes profondes et de formuler une stratégie adaptée au contexte socio-économique et culturel national.

La présente évaluation a pour objectif de collecter les éléments d'information devant contribuer à la réalisation de l'état des lieux des systèmes d'information pour le suivi des DSRP et des OMD dans le cadre de la mise en œuvre du programme régional. Il a été noté avec satisfaction que la formulation de la SNRP a été caractérisée par l'adoption de la démarche participative, comprise à juste titre comme le début du dialogue social sur la problématique du développement du Tchad. Cet acquis doit être consolidé pour assurer une plus grande validité des décisions prises notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la SNRP.

L'identification des besoins en données statistiques pour le suivi de la SNRP et des OMD a été un atout considérable de la démarche, puisque la définition des indicateurs a été aussi conduite de façon participative. Mais de l'avis général la liste des indicateurs retenus est pléthorique et mérite d'être revue si l'on veut mettre en place un système d'information efficient pour le suivi de la SNRP et des OMD.

En outre, l'efficacité du système d'information pour le suivi de la SNRP et des OMD dépend des relations fonctionnelles entre les structures productrices et utilisatrices de données statistiques. La mise en place de ce système d'information est soutenue par une programmation statistique au Tchad. En effet, l'INSEED dispose d'un programme triennal 2005–2007 répondant aux besoins d'informations statistiques pour la connaissance du phénomène de la pauvreté au Tchad, le suivi et l'évaluation de la SNRP.

Malgré tous ces éléments positifs, il faut noter quelques contraintes qui peuvent handicaper le processus du suivi de la SNRP. Il s'agit notamment :

- ✓ du nombre très élevé des indicateurs (au total 206) ;
- ✓ des difficultés de financement du programme triennal 2005 - 2007 qu'il convient d'assurer ;
- ✓ de la multiplicité des bases de données, facteur de déperdition d'énergie ;
- ✓ de la faiblesse des capacités des structures administratives en charge de la production des données ;
- ✓ de l'absence de mécanismes institutionnels clairs de suivi et d'évaluation de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté depuis la fin du processus d'élaboration du document.

Pour remédier à toutes ces contraintes, il est impératif que les autorités tchadiennes définissent clairement des orientations nouvelles pour la coordination, le suivi et l'évaluation de la SNRP afin de garantir la mise en œuvre de la stratégie. Ces orientations passent par l'adoption d'un cadre global d'organisation du travail et de circulation de l'information qui précise le rôle de chacun des acteurs et la nature des « produits » de suivi et évaluation attendus.

Ces efforts d'organisation de travail seront soutenus en amont par un programme de renforcement de production de l'information statistique de qualité qui doit permettre in fine d'améliorer la qualité des indicateurs de suivi et évaluation de la SNRP et de développer la diffusion des informations sur les programmes publics tout en favorisant les échanges entre les différents acteurs du développement sur les politiques de développement mises en œuvre.

## **Annexe 10 : Résumé du rapport de mission au Togo**

L'élaboration en 1995 d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté assortie d'un Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLP) mis en œuvre en 1996 n'a pas réussi à faire reculer le phénomène de pauvreté. La crise socio-politique qui perdure et les effets de la régression économique intervenue en 1998 ont exacerbé la précarité des conditions de vie des nombreux ménages. Plusieurs initiatives qui visaient l'amélioration des conditions socio-économiques de la population n'ont pas toujours eu les résultats attendus. Pour faire face à ces défis, le Togo s'est engagé depuis 2000 dans l'élaboration d'une stratégie plus rationnelle de réduction de la pauvreté. Ce qui devrait aboutir à l'adoption d'un DSRP intérimaire (DSRP-I) en cours de validation.

La mission d'évaluation du système d'information pour le suivi et évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) a mis en exergue l'urgence de la construction d'un système statistique national solide et coordonné fondé sur un cadre légal et réglementaire avec des capacités institutionnelle et technique nécessaire à la mise en place d'un système d'information cohérent. La définition d'une stratégie de développement statistique est admise comme un socle important pour la définition des indicateurs pertinents et actualisés nécessaires à la mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation de la SRP. L'élaboration d'un schéma directeur de la statistique, la dynamisation du Conseil National de la Statistique et la mise en place d'un observatoire de la pauvreté, efficaces pour l'analyse et la diffusion des résultats, constituent les axes d'amélioration du système d'information nécessaires au suivi et évaluation du DSRP pour lequel le Togo doit encore fournir des efforts.

Pour un DSRP intérimaire l'on peut s'étonner des ambitions marquées par des objectifs et un horizon temporel très larges, et un grand nombre d'axes stratégiques. Surtout qu'au regard de la communauté financière internationale le pays se trouve dans un scénario pessimiste. Un regroupement cohérent des axes stratégiques amoindrirait cette impression d'inflation.

Le mécanisme de suivi et évaluation n'est pas encore décliné. Il reste à avoir une idée claire du schéma organisationnel, des acteurs et de leur rôle, des flux d'informations. Les questions de coordination et de responsabilisation restent encore entières.

On note l'existence d'un Observatoire de la Pauvreté qui ne joue pas encore son rôle. Il y a nécessité d'une redéfinition des missions de cet important instrument dans le processus DSRP. Les recommandations ci-après ont été formulées :

- a) Mettre en place un cadre légal et réglementaire afin d'assurer une bonne coordination institutionnelle et technique du système national statistique ainsi que du mécanisme de suivi et évaluation de la SRP ;
- b) Dynamiser le Conseil National de la Statistique afin de relancer les échanges entre producteurs et utilisateurs de statistiques ;
- c) Définir un schéma directeur de la statistique ou un programme national statistique ayant pour objectif l'amélioration de la couverture thématique des données et qui tient compte des objectifs et cibles du DSRP intérimaire ;
- d) Définir les missions et un encrage institutionnel qui permettent d'assurer l'effectivité du rôle que doit jouer l'Observatoire de la pauvreté ;
- e) Actualiser le calendrier d'élaboration du DSRP final en tenant des capacités nationales en place ;
- f) Définir une liste d'indicateurs en tenant compte des ressources (humaines, matérielles et financières) disponibles et en capitalisant les résultats d'un certain nombre de travaux tels que les travaux sur les d'indicateurs sanitaires, le rapport du diagnostic du système statistique national ... ;
- g) Renforcer les capacités en matière de collecte, de traitement et de diffusion des données et aussi en analyse de la pauvreté.

**Annexe 11 : Situation des pays**

<b>Pays</b>	<b>DSRP/ DISRP</b>	<b>Année DISRP</b>	<b>Année DSRP</b>	<b>Horizon DSRP</b>	<b>Rapport d'étape</b>	<b>Existence SI/SE</b>	<b>Rapport OMD</b>
Bénin	DSRP	Juin 2000	Décembre 2002	2003 - 2005	Oui	Oui	Oui
Burkina Faso	CSLP	Pas de DISRP	Mai 2000	2000 - 2003	Oui	Oui	Oui
Burundi	DISRP	Novembre 2003	Non déclenché	-	Non	BDSE	Non
Cameroun	DSRP	Août 2000	Avril 2003	2003 - 2005	Non		Oui
Cap Vert	DISRP	Janvier 2002	Validation en cours	2004 - 2007	Non	En cours	Oui
Centrafrique	DSRP	Décembre 2001	En préparation	-	Non	Non	Non
Comores	DISRP	Juin 2003	Non déclenché	-	Non	Non	Non
Congo	DISRP	Mai 2004	Prévu 2005	-	Non	Non	En cours
Côte d'Ivoire	DISRP	Juin 2003	Non déclenché	-	Non	-	Oui
Gabon	DSRP	-	Janvier 2002	2002 - 2004	Non	-	Oui
Guinée	DSRP	Octobre 2000	Janvier 2002	2002 - 2004	Oui	Oui	Oui
Guinée Bissau	DSRP	Septembre 2000	Janvier 2002	2002 - 2004	Non	-	Oui
Guinée Equatoriale	-	-	-	-	-	-	-
Madagascar	DSRP	Novembre 2000	Juillet 2003	2003 - 2006	Oui	-	Oui
Mali	CSLP	Juillet 2000	2002	2002 - 2004	Oui	En cours	En cours
Mauritanie	CSLP	Pas de DISRP	Décembre 2000	2001 - 2003	Oui	Oui	Oui
Niger	DSRP	Octobre 2000	Janvier 2002	2002 - 2004	Oui	En cours	Oui
R.D. Congo	DISRP	Mars 2002	En préparation	-	Non	Non	-
Rwanda	DSRP	Novembre 2000	Juin 2002	2002 - 2004	Oui		Oui
Sao Tomé	DISRP	Avril 2000	Avril 2003	2003 - 2005	Non	-	-
Sénégal	DSRP	Mai 2000	Avril 2002	2002 - 2004	Non	En cours	Oui
Tchad	DSRP	Juillet 2000	Juin 2003	2003 - 2005	Non	En cours	Oui
Togo	DISRP	Validation en cours	-	-	-	Non	Oui

**Annexe 12 : Eléments d'analyse du dispositif des systèmes d'information**

<b>Pays</b>	<b>CCA - UNDAF</b>	<b>RGP/H réalisé après 1985</b>	<b>EDS</b>	<b>EBC</b>	<b>MICS</b>	<b>Nbre axes DSRP</b>	<b>Nbre indicat.</b>
Bénin	2001 – 2005	1992 et 2002	1996 – 2001	1986	Non	4	34
Burkina Faso	2001 – 2005	1985 et 1996	1993 – 1999	1994 et 1998	1996	4	47
Burundi	-	1990	2003	1998	2000	6	91
Cameroun		1987	1991 – 1998	1996 et 2001	Non	7	29
Cap Vert	2002 – 2005	1990 et 2000	1998	1988 et 2002	Non	4	21
Centrafrique	-	1988	1994/1995	1995	1996 – 2000	3	61
Comores	2003 – 2007	1991	1996	1995	2000	5	80
Congo		1996	Non réalisée	ECOM en cours	Non	5	78
Côte d'Ivoire	2003 – 2007	1988 et 1998	1994 – 1999	85-86-87-88-92-95-98	1996 - 2000	6	70
Gabon	2002 – 2006	1993	2000	1994	-		
Guinée	2002 – 2006	1996	1992 – 1999	1991 et 1994	1996	3	123
Guinée Bissau	2002 – 2006	1996	1992- 1999	1991 et 1993 1994 et 1995	2000	6	79
Guinée Equatoriale	-	1994		-	-		
Madagascar	2005 – 2009	1993	1999	93 – 97 - 99	Non	3	31
Mali	2003 – 2007	1987 et 1998	87 – 95 – 01	1988 et 1994	1996	3	49
Mauritanie	2002 – 2006	1988 et 2000	2000	88-90-92-93-95	1996	4	26
Niger	2003 – 2007	1988 et 2001	1992 – 1998	1992	1996 - 2000	4	37
R.D. Congo	-	-	-	-	1995	3	87
Rwanda		1991	1992 – 2000	1995 – 2001	2000	6	70
Sao Tomé	-	1991 – 1996		2000	2000	4	185
Sénégal	2002 – 2006	1988 et 2002	86–93–99	91-94-01-02	1996 - 2000	4	132
Tchad	2002 - 2005	1993	1996/1997	1995/1996	2000	5	206
Togo	2002 – 2007	-	1988 – 1998	1988	1996 - 2000	9	N.D